

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



RAPPORT DE GESTION 2021

SOMMAIRE

04

PRÉSENTATION DES COMPTES

05

PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

- ▶ **Résultat**
- ▶ **Recettes**
- ▶ **Dépenses**

09

PRÉSENTATION DU BILAN

11

RESSOURCES HUMAINES

12

ANNEXES

En 2021, le Mouvement des entreprises de France a fortement contribué à faire mentir tous les pronostics les plus pessimistes, ceux qui prévoyaient un mur des faillites et une explosion du chômage. Ces scénarios catastrophe auxquels nous ne croyions pas, n'ont pas eu lieu. Pour autant, les épreuves auxquelles notre économie a été confrontée ont été nombreuses et nous y avons consacré toute notre énergie.

Si 2020 nous a mis à l'épreuve, 2021 a aussi été l'occasion de démontrer la réactivité et la force de frappe du MEDEF, tout comme la résilience des entreprises de France. Tout au long de l'année, sous l'impulsion de Geoffroy Roux de Bézieux, l'ensemble des équipes du 55 avenue Bosquet ainsi que des territoires et des fédérations adhérentes, ont continué à accompagner les entreprises durablement impactées par les confinements à répétition et les protocoles sanitaires. Les mesures de compensations que le MEDEF a coconstruites avec l'Etat et nombre de nos fédérations, à savoir le triptyque Prêts garantis, Fonds de solidarité et Activité partielle de longue durée, ont permis à la grande majorité des entreprises de faire face. Et nous avons porté une attention particulière aux secteurs particulièrement touchés qui devaient être accompagnés au cas par cas.

Ces mesures de soutien étaient nécessaires, pour autant, nous avons veillé à ce que le « quoi qu'il en coûte » ne dérive pas en une doctrine dangereuse pour la situation de nos comptes publics et la soutenabilité de notre dette.

Aux conséquences de la crise sanitaire, se sont ajoutées des difficultés conjoncturelles mais aussi structurelles pour lesquelles le MEDEF et ses équipes ont été pleinement mobilisés : les difficultés de recrutement qui touchent l'ensemble des secteurs, mais aussi la pénurie de matières premières, du bois aux semi-conducteurs, qui ont mis à l'arrêt des usines entières et entraîné des hausses de prix record. Face à ces enjeux, le MEDEF a été en première ligne, tout en continuant à mener ses grands combats historiques comme celui de la fiscalité, concrétisé par une première inflexion durable des impôts de production, ou celui des compétences, où il reste beaucoup à faire ; enfin celui de la transition environnementale.

Cet engagement du MEDEF sur tous les fronts est allé de pair avec un contrôle rigoureux de nos dépenses malgré la reprise des événements en présentiel, des adhésions en hausse et une attention particulière au suivi de nos cotisations. De plus, comme Geoffroy Roux de Bézieux l'a souhaité dès son élection, le MEDEF continue à se détacher des financements paritaires qui ne représentent plus que 30% de nos ressources, contre 70% pour nos cotisations : ayons conscience que nous sommes le seul partenaire social interprofessionnel à afficher un tel niveau d'indépendance, gage de liberté.

En parallèle, l'offre de services proposés par le MEDEF à ses adhérents a été particulièrement riche. A commencer par nos nombreuses REF Thématiques pour mieux cerner les grands enjeux qui traversent notre société, nos Assemblées Générales et Assemblées Permanentes, nos commissions, mais aussi nos webinaires, nos newsletters, nos fiches argumentaires. Sans oublier nos actions pour remettre l'économie et les attentes des entrepreneurs au cœur des préoccupations du débat présidentiel, en cette année pré-électorale.

Nos instances se sont mobilisées intensément, à la hauteur des situations lourdes auxquelles notre économie a été confrontée. Les travaux de nos comités statutaire, financier, mandats ont eux-mêmes été intensifiés dans un souci réaffirmé de bonnes gouvernances.

Le résultat de cette large mobilisation et de cette palette de services a été sans appel comme l'a souligné l'étude sur l'image du MEDEF que nous avons menée : un MEDEF mieux connu, mieux perçu et mieux entendu, avec une vision positive des entrepreneurs dorénavant supérieure à 80%.

Ces bons résultats, nous avons voulu les incarner à travers une nouvelle identité visuelle qui met les entreprises au cœur de notre nom et est dorénavant endossée par la quasi-totalité de notre réseau territorial.

Loin de nous inciter au statu quo, ce bilan favorable nous encourage à aller plus loin encore, au service de tous les secteurs d'activité et tous les territoires : c'est ainsi que nos instances ont validé la mobilisation de moyens considérablement accrus sur les enjeux européens et environnementaux.

Les nouveaux défis que nous devons relever structurels ou conjoncturels confortent notre conviction que l'action patronale collective est indispensable à la défense des entreprises et contribue à l'intérêt général. Le MEDEF saura y faire face, à l'écoute permanente de ses adhérents et en veillant avec eux à toujours mieux définir ses priorités et la bonne allocation de ses moyens.

Car plus que jamais, ce sont les entreprises qui motivent notre action, ce sont elles pour qui nous nous battons, avec un objectif, « *Agir ensemble pour une croissance responsable* ».

Patrick Martin
Président délégué et Trésorier du MEDEF

PRÉSENTATION DES COMPTES

La comptabilité du MEDEF est établie selon les principes de la comptabilité d'engagement – comme pour les sociétés commerciales – en application des règles du Nouveau plan comptable et du règlement sur les nouvelles normes comptables ANC 2018-06 relatives aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La comptabilité analytique, couplée à la comptabilité générale, permet d'analyser les dépenses par ligne budgétaire et par action.

Le suivi précis des dépenses (liées aux programmes et opérations organisés par le MEDEF) permet d'établir de façon rigoureuse les états annuels de justification de celles-ci. Ils sont communiqués aux parties concernées.

Le contrôle de la comptabilité est réalisé depuis 1996 par un auditeur financier extérieur, conformément aux dispositions du règlement intérieur. Cet audit contractuel a pris la forme d'un audit légal suite à la désignation d'un commissaire aux comptes pour la première fois par l'Assemblée générale du 19 juin 2007. Le dernier renouvellement de son mandat a été décidé par l'Assemblée générale du 2 juillet 2019.

La mission du commissaire aux comptes consiste à s'assurer de la correcte application des règles et principes comptables français, de la régularité et de la sincérité des comptes annuels qui donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, et, enfin, de la situation financière et du patrimoine du MEDEF au 31 décembre de l'année.

Le contrôle de gestion s'appuie sur un processus budgétaire rigoureux : les résultats sont analysés par Pôle, par direction et par opération chaque trimestre. Le budget annuel est préparé par le Comité financier avant d'être approuvé par le Conseil exécutif.

Le MEDEF a poursuivi sa démarche d'amélioration continue des processus comptables, financiers et de fonctionnement afin de se rapprocher des standards des entreprises, dans une optique de réduction des facteurs de risque.

Conformément à la loi du 20 août 2008, codifiée à l'article L. 2135-2 du Code du travail, le MEDEF, association d'employeurs régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, publie en annexe à ses comptes, les comptes annuels des entités appartenant à son périmètre d'ensemble, notamment ceux de la société ETP (Éditions et services techniques professionnels) et de la SCI 55.

La société ETP, créée en 1957, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet de l'association MEDEF afin qu'aucune de ces activités soumises à l'impôt sur les sociétés ne soit exercée au sein du MEDEF, association loi 1901 non fiscalisée.

La SCI 55 créée courant 2015 entre ETP et le MEDEF, permet la gestion du patrimoine immobilier du MEDEF, ce dernier ayant procédé à l'apport de son immeuble Bosquet.

Par ailleurs, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L. 2135-2 du Code du travail font l'objet d'une information détaillée en annexe de ce rapport de gestion (cf. Annexes).

Conformément aux statuts du MEDEF, le Comité financier examine les comptes de l'année écoulée et prépare le rapport financier qui est soumis par le Président Délégué Trésorier au Conseil exécutif pour approbation, préalablement au rapport du commissaire aux comptes.

Le Président Délégué, Trésorier présente ce rapport financier à l'Assemblée générale.

Le MEDEF publie en annexe le rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2021 (cf. Annexes).

PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

► 1-RÉSULTAT

Le compte de résultat présenté ci-après et en annexe de façon synthétique, est bâti conformément à la démarche budgétaire du MEDEF : comptabilité analytique couplée à la comptabilité générale. Les comptes individuels au format PCG (Plan comptable général) figurent également en Annexes.

En 2021, le résultat courant et le résultat exceptionnel lié aux frais de transition, sont déficitaires. Le MEDEF est une association loi 1901 sans but lucratif. Le déficit de l'exercice est affecté en report à nouveau sur l'exercice suivant.

(En millions d'euros)	2021	2020
Résultat courant	(0,30)	1,34
Résultat exceptionnel	(0,15)	(1,22)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	(0,45)	0,12

► 2-RECETTES

(En millions d'euros)	2021	2020
Cotisations	25,48	25,61
Fédérations professionnelles	22,53	23,03
Medef Territoriaux	2,47	2,29
Associés et partenaires	0,31	0,30
Régularisations s/ex. antérieurs	0,17	(0,01)
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	10,80	11,46
Conception, Gestion, Animation et Évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)	9,66	10,19
Préciput logement	0,46	0,07
Formations AT/MP	0,68	1,19
Organismes sociaux et autres	-	0,01
Autres produits	0,60	0,56
Produits financiers	0,30	0,27
Produits divers	0,30	0,29
TOTAL RECETTES COURANTES	36,88	37,63

Cotisations

Les cotisations des adhérents du MEDEF représentent 70 % des ressources totales du MEDEF en 2021 et se répartissent entre les Fédérations professionnelles pour 88 %, les MEDEF territoriaux pour 10 % et les membres partenaires, associés et autres pour 2 %.

2.1. Règles de calcul

2.1.1 Fédérations professionnelles :

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle.

La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale

à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

Conformément au règlement intérieur du MEDEF, la cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoires, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu, le cas échéant, à une régularisation financière.

Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. A l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante. Ce système est devenu effectif pour la première fois lors du calcul des cotisations 2011.

En 2021, dès la publication des données officielles, les cotisations 2020 ayant un caractère provisoire sont devenues définitives et ont donné lieu à une régularisation financière de -42 K€ dans les comptes 2021.

En 2021, les cotisations calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont été estimées sur la base de données provisoires dans les comptes 2021 et représentent en valeur un total de 8 M€. La régularisation financière au titre de 2021 interviendra dans les cotisations de l'année de la régularisation.

2.1.2. MEDEF territoriaux :

Les cotisations des organisations territoriales ont pour assiette le nombre de salariés de leur territoire établi sur la base des données Acof au taux de 0,15 € par salarié. La cotisation d'une année (n) est assise sur le nombre de salariés au 31 décembre de l'année (n-2).

La règle de calcul est identique pour les organisations régionales et leur cotisation est diminuée du montant de la cotisation statutaire due au MEDEF par les organisations territoriales de leur région.

2.1.3. Associés et partenaires :

Les membres associés et partenaires (CJD, EDC, ASMEP-ETI, UDA, etc.) sont des organisations qui contribuent aux travaux du MEDEF par leur participation à certaines commissions et études. Ils ne sont pas membres actifs. Les membres associés versent ainsi une cotisation forfaitaire et celle des membres partenaires est déterminée selon les règles de calcul applicables aux Fédérations.

Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire

En tant que partenaire social, le MEDEF reçoit des subventions permettant le financement d'un certain nombre d'activités paritaires. Conformément à la décision du Conseil exécutif du Medef du 16 décembre 2019, le Medef a confirmé sa volonté de ne plus percevoir de dotations financières de la part des organismes paritaires à la gestion auxquels il participe.

En effet, le Medef considère que le versement de subventions aux organisations patronales et syndicales par des organisations paritaires ne se justifie plus depuis la création de l'AGFPN.

Cette position de principe a conduit le Medef à renoncer depuis 2020 aux fonds alloués notamment par les Organismes sociaux au titre du secrétariat technique et des actions de formation des administrateurs.

2.2. Conception, Gestion, Animation et Evaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Ce fonds

est géré par l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN). En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2015, le dispositif institué par le décret n°96-702 relatif à la gestion paritaire de la formation professionnelle continue, dont l'association Fongefor, a été supprimé.

Le MEDEF a signé le 15 mai 2018 une convention avec l'AGFPN définissant les conditions et les modalités de répartition et de versement des crédits par l'AGFPN au MEDEF, conformément aux articles L. 2135-13 et R 2135-14 du code du travail, dans les conditions prévues aux articles R 2135- 27 et suivants du même code, conclue jusqu'au 31 décembre 2021.

Le MEDEF assure au titre de cette convention la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques paritaires (mission n°1) et la participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de l'Etat (mission n° 2).

Le MEDEF a décidé de décliner cette mission au niveau régional par une politique patronale d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles et conforme aux besoins concrets des entreprises de chaque région, par l'animation des mandataires en région (Protection Sociale, Santé au Travail et Commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour les salariés et les employeurs de moins de onze salariés (CPRI)) et par la participation à la conception, mise en œuvre et suivi des politiques publiques.

Le MEDEF, afin d'agir au mieux de l'intérêt des entreprises, a mandaté les MEDEF Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement en région, en cohérence avec les priorités retenues par le MEDEF au plan national.

A cet effet, le MEDEF a signé en 2021 avec les MEDEF Régionaux une convention de financement régional, prévoyant l'affectation de moyens pour la réalisation de ces missions.

L'état justificatif au titre de 2021 est produit à l'AGFPN dans les conditions prévues par la Convention du 15 mai 2018 et fait l'objet d'une attestation par le commissaire aux comptes. Sur la base du justificatif provisoire 2021, le MEDEF a engagé des dépenses à hauteur de 9,7 M€ au titre des actions éligibles. L'AGFPN a versé en 2021 au MEDEF des fonds pour un montant de 7,2 M€ au titre de 2021 et 3,1 M€ au titre de 2020. Afin de respecter les règles de 'cut-off', le MEDEF a d'une part provisionné dans ses comptes 2021 les fonds AGFPN déjà reçus en 2022 pour 2,6 M€, ceux restant à recevoir à hauteur de 3,2 M€ au titre de l'exercice et, d'autre part, enregistré 11,8 M€ en 'Fonds dédiés' conformément aux dispositions du règlement sur les nouvelles normes comptables ANC 2018-06 relatives aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2.3. Préciput logement

Une convention de défraiement a été signée en 2021 avec Action Logement Groupe dans le cadre du partenariat de ce dernier à la REF du MEDEF.

Par ailleurs, Action Logement gère une enveloppe, mutualisée entre les organisations patronales et syndicales de salariés, au nom et pour le compte des organisations patronales et syndicales. Au titre de 2021, Action Logement a engagé pour le compte du Medef un montant de 304 K€ relatif aux frais des mandataires (déplacements, colloques, matériels informatiques à disposition des mandataires, etc.).

2.4. Formations AT/MP

La contribution « Formations AT/MP » versée par la Cnam concerne le financement des activités de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP). Une convention signée courant 2009 encadre son utilisation. Cette contribution « Formations AT/MP » versée par la Cnam est reversée aux Fédérations et aux MEDEF territoriaux en remboursement des actions de formation qu'ils ont réalisées dans l'année sous déduction des frais de gestion fixés à 6 %. Ce remboursement intervient dès validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam.

Le niveau de la contribution dépend du nombre de stagiaires formés dans l'année.

2.5 Organismes sociaux et autres

Dans le cadre de la décision du Medef de ne plus percevoir de dotations financières des organismes paritaires, seules

les conventions relatives à la mise à disposition de moyens d'informations aux administrateurs titulaires et suppléants ont subsisté.

Les versements reçus à titre d'acompte financier pour 2021 ont été restitués aux organismes paritaires, après reversement aux mandataires sur présentation des justificatifs financiers.

Autres produits

2.6. Produits financiers

La trésorerie du MEDEF est placée sur des produits financiers dans le cadre d'une gestion sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. L'évolution entre 2020 et 2021 résulte de la variation des taux et du niveau des placements.

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus au titre de 2021 sur l'ensemble des valeurs mobilières de placement. La charge d'impôt correspondante a été constatée sur l'ensemble de ces produits.

2.7. Produits divers

Ils concernent le remboursement, sur la base des coûts réels, de frais engagés par le MEDEF pour d'autres associations (affranchissements, téléphone, etc.), ainsi que des frais de gestion courante.

► 3-DÉPENSES

(en millions d'euros)	2021	2020
Frais de personnel et de fonctionnement	25,11	23,81
Formations AT/MP	0,64	1,12
Cotisations et subventions	2,75	2,76
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	5,69	6,28
Opérations spéciales	2,10	1,51
Amortissements et provisions	0,89	0,81
TOTAL DÉPENSES COURANTES	37,18	36,29

Le contrôle de gestion permet l'analyse des dépenses selon les directions et les activités du MEDEF.

87,5 % des dépenses du MEDEF sont consacrées au financement des **actions** conduites par la Présidence, la Direction Générale et les différentes Directions opérationnelles et transverses.

Les dépenses de **moyens généraux** (électricité, chauffage, entretien, etc.) représentent 6,8 % du total des dépenses du MEDEF.

Les **opérations spéciales** représentent 5,7 % des dépenses.

3.1. Frais de personnel et de fonctionnement

La courbe des frais de personnel s'est infléchi depuis 2019 en raison des départs non renouvelés et des postes vacants. En 2021, plusieurs postes vacants ont été remplacés et produiront leur effet en année pleine en 2022.

Par ailleurs, la démarche de limitation des coûts de fonctionnement s'est poursuivie en 2021. Les efforts d'économie en 2021 se sont traduits par un niveau de dépenses maîtrisé comparé à 2020.

L'effectif moyen du MEDEF en 2021 s'élève à 170,16 : 135,61 cadres, 23,78 assimilés-cadres et 10,77 non-cadres. À cet effectif moyen doivent être ajoutés 2,58 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée.

En 2020, l'effectif moyen s'élevait à 165,09 plus 3,17 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

Les élus des instances statutaires du MEDEF (Président du MEDEF, Présidents de Commission, membres du Conseil exécutif, du Bureau, etc.) sont des personnes bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération du MEDEF.

Les frais de fonctionnement comprennent principalement les dépenses liées au fonctionnement courant des Directions et de l'immeuble avenue Bosquet.

3.2. Formations AT/MP

Le MEDEF reverse aux MEDEF territoriaux et aux Fédérations les fonds versés par la Cnam au titre des actions de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) réalisées en 2021 conformément aux dispositions de la convention signée courant 2009 entre le MEDEF et la Cnam (cf. Recettes), minorée d'un forfait de gestion. En raison du décalage dans le temps du contrôle des dossiers

opéré par la Cnam, ces versements aux MEDEF territoriaux et aux Fédérations devraient intervenir en 2022, concomitamment au versement des fonds de la Cnam au MEDEF.

3.3. Cotisations et subventions

Le MEDEF cotise à plusieurs organismes nationaux (Institut de l'Entreprise, COE Rexecode, etc.), européens et internationaux (BusinessEurope, OIE, BIAC, etc.) dans le cadre de ses missions de promotion des intérêts des entreprises.

Ce poste comprend également les subventions « logistique » des Responsables Emploi-Formation (REF) et des Coordinateurs régionaux de la formation professionnelle (CRFP) qui permettent de couvrir leurs frais logistiques. Ces frais sont pris en compte sur présentation de justificatifs et dans la limite d'un plafond fixé par convention avec les MEDEF régionaux et sont éligibles aux missions paritaires Emploi-Formation.

3.4. Actions et opérations (hors opérations spéciales)

Ce poste comprend les dépenses liées à la réalisation des actions conduites par le MEDEF, notamment les colloques professionnels et guides pratiques, ainsi que les actions éligibles aux fonds paritaires AGFPN.

3.5. Opérations spéciales

Ce poste concerne notamment le solde financier de la Rencontre des Entrepreneurs de France (REF), les actions, l'animation du Réseau territorial et le déploiement de l'offre de services, les actions du Comex 40, l'Assemblée Générale, etc.

3.6. Amortissements et provisions

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire conformément aux règles comptables et aux décisions prises par le MEDEF.

Les provisions comprennent les dotations aux provisions à caractère social (congrés payés et médailles du travail). Pour mémoire, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF a externalisé depuis 2013 ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière de ses salariés (IFC) sur un fonds Cardif en euros chez BNP Paribas.

Selon BNP Paribas, un montant externalisé - représentant au moins 80 % des engagements IFC - permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement. Au 31 décembre 2021, sur la base des engagements IFC valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, les fonds externalisés par le MEDEF excèdent le ratio préconisé par la BNP Paribas.

PRÉSENTATION DU BILAN

► 1-ACTIF

Le bilan présenté ci-après figure en Annexes sous forme synthétique.

(en millions d'euros)	2021	2020
Immobilisations	66,51	66,74
Agencements et installations	1,36	1,49
Informatique	0,40	0,41
Autres immobilisations corporelles	1,60	1,74
Immobilisations financières	63,15	63,10
Créances	13,34	11,90
Cotisations à recevoir	1,86	3,11
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	6,28	3,78
Divers	5,20	5,01
Valeurs mobilières et banques	36,92	35,15
Valeurs mobilières	36,76	34,98
Banques	0,16	0,17
Charges constatées d'avance	1,33	1,24
TOTAL DE L'ACTIF	118,10	115,03

1.1. Immobilisations

1.1.1. Immeuble Bosquet, Agencements et installations, Informatique et Autres immobilisations corporelles

En 2021, les acquisitions d'immobilisations du MEDEF ont concerné des applications informatiques et du matériel informatique et audiovisuel pour un montant de 334 K€ et des immobilisations corporelles (matériels et mobiliers) pour 71 K€.

1.1.2. Immobilisations financières

Les titres de participation concernent les parts sociales détenues dans le capital de la SCI 55 créée courant 2015 entre le MEDEF et la société ETP, en contrepartie de l'apport de l'immeuble Bosquet pour 61,4 M€ (cf. Annexes). Par ailleurs, le MEDEF détient la totalité des actions de la SASU ETP dont elle est actionnaire unique (cf. Annexes) inscrite au bilan pour 0,8 M€.

Les immobilisations financières concernent le versement de la taxe à l'effort de construction réalisé sous forme de prêt, inscrit à l'actif du bilan pour 0,90 M€, ce montant étant remboursé 20 ans après chaque date de versement pour sa valeur nominale et sans intérêt.

1.2. Créances

Les cotisations sont appelées trimestriellement auprès des Fédérations professionnelles et des MEDEF territoriaux. Elles sont réglées à terme échu. Le niveau du poste « Cotisations à recevoir » au 31 décembre 2021 est directement lié à la cadence de règlements des adhérents.

Les cotisations dues au titre de 2021 sont apurées en quasi-totalité début 2022.

Les autres créances concernent :

- le solde à recevoir sur les produits régis par des conventions/accord national et produits d'organismes à gestion paritaire, suite à la transmission des états justificatifs de l'année 2021 conformément aux dispositions prévues par chaque convention signée (notamment solde de la collecte 2021 des fonds AGFPN à recevoir en 2022 pour 5,8 M€) ;
- le compte-courant de la SCI 55 (4,8 M€) ;
- et des créances diverses.

1.3. Valeurs mobilières et banques

Les placements financiers sont réalisés dans le souci d'une gestion prudente et sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. Le MEDEF est une association, c'est la raison pour laquelle est conservé en trésorerie l'équivalent d'une année de fonctionnement hors actions et opérations.

A fin 2021, le portefeuille est composé de comptes à terme, comptes sur livret et contrats de capitalisation. Les intérêts courus sur le portefeuille sont enregistrés en fin d'année ainsi que la charge d'impôt correspondante. Au 31 décembre 2021, les disponibilités comprennent les fonds dédiés à hauteur de 10,02 M€ (cf. Passif, Fonds dédiés). Aussi, la trésorerie propre du MEDEF s'élève à 27 M€, représentant 12 mois de fonctionnement – hors actions et opérations.

1.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont liées aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général.

► 2-PASSIF

(en millions d'euros)	2021	2020
Fonds propres	92,61	93,06
Autres réserves et report à nouveau	51,99	51,87
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	(0,45)	0,12
Provisions	2,91	3,21
Provisions sociales et divers (congrés payés, retraite...)	2,91	3,21
Fonds dédiés	12,52	9,17
Fonds dédiés	12,52	9,17
Dettes	10,06	9,50
Dettes fournisseurs et charges à payer	5,96	5,63
Dettes fiscales et sociales	2,55	2,31
Dettes diverses	1,55	1,56
Produits constatés d'avance	-	0,09
TOTAL DU PASSIF	118,10	115,03

2.1. Fonds propres

Les fonds propres correspondent aux réserves et au report à nouveau. Suite à la réévaluation du patrimoine fin 2014, un écart de réévaluation de 41,07 M€ avait été enregistré en fonds propres.

Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents.

2.2. Provisions

Les provisions sociales et divers concernent les congés payés acquis au 31 décembre 2021, l'adaptation des effectifs et les médailles du travail.

Ces dernières sont établies selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF, s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

2.3. Fonds dédiés

Les fonds dédiés de 12,52 M€ concernent principalement le financement d'actions éligibles aux actions Emploi-Formation couvertes par l'AGFPN engagées en 2021 à réaliser en 2022 pour un montant de 11,84 M€ sur la base de fonds restant à percevoir en 2022 (cf. Recettes et Créances).

Ces fonds sont désormais enregistrés en Fonds dédiés conformément aux dispositions du règlement sur les nouvelles normes comptables ANC 2018-06 relatives aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2.4. Dettes

Les dettes fournisseurs et charges à payer sont enregistrées en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice et, le cas échéant, en fonction des garanties de débits données par le MEDEF aux prestataires.

Les autres dettes concernent notamment les dettes fiscales et sociales courantes liées à la gestion du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau récapitulatif ci-dessous présente, à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs du MEDEF par date d'échéance :

Dettes fournisseurs moins de 30 jours = 1.732.538 euros
 Dettes fournisseurs de 30 à 60 jours = 255.858 euros
 Dettes fournisseurs de plus de 60 jours (*) = 446.731 euros
 Total des dettes fournisseurs = 2.435.127 euros

(*) : Les dettes fournisseurs dont l'échéance est supérieure à 60 jours concernent plusieurs factures à régler en 2022.

Le total des dettes fournisseurs s'élève donc à 2,43 M€ sur un total de 5,96 M€ de dettes fournisseurs et charges à payer. Les dettes diverses concernent principalement les formations AT/MP de 2021 dont le remboursement aux Fédérations et aux MEDEF Territoriaux interviendra dès la validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam.

2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont liés aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général. Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de produits constatés d'avance.

RESSOURCES HUMAINES

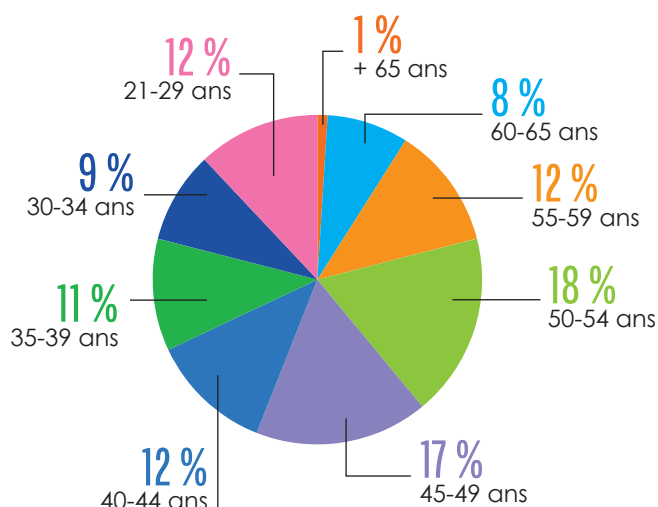
► UN EFFECTIF SALARIÉ STABLE ET JEUNE

L'effectif moyen du MEDEF, en 2021, s'élève à 170,16 collaborateurs pour 165,09 en 2020.

Le MEDEF compte en moyenne 135,61 cadres, 23,78 « article 36 » et 10,77 non-cadres.

L'effectif est composé de 63 % de femmes et de 37 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 45 ans.

(Effectif permettant d'établir la pyramide des âges)



► LE PLAN D'ÉPARGNE

Le MEDEF a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2001, un plan d'épargne d'entreprise ouvert à l'ensemble des salariés. En 2020, Le MEDEF a modifié les règles du PEE afin d'augmenter l'abondement. L'abondement maximum par salarié et par an est de 850 € pour un versement de 800 €.

En 2021, 105 collaborateurs ont réalisé un versement. 76 ont bénéficié de l'abondement total. Le total de l'abondement pour 2021 s'élève à 75 549 €.

► PLAN DE FORMATION 2021

49 actions individuelles et collectives.

82 collaborateurs ont suivi une ou plusieurs formations :

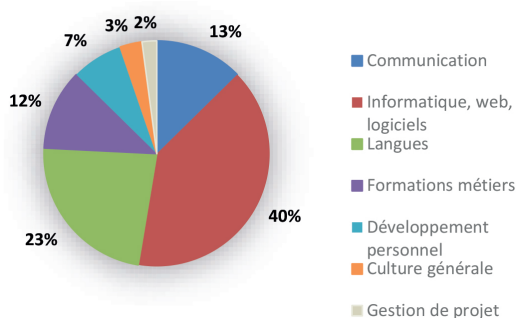
- 76 cadres, soit 58 % de la population concernée,
- 6 non-cadres, soit 46 % de la population concernée.

Répartition des formations entre hommes et femmes en 2021 :

- 28 % des collaborateurs,
- 72 % des collaboratrices.

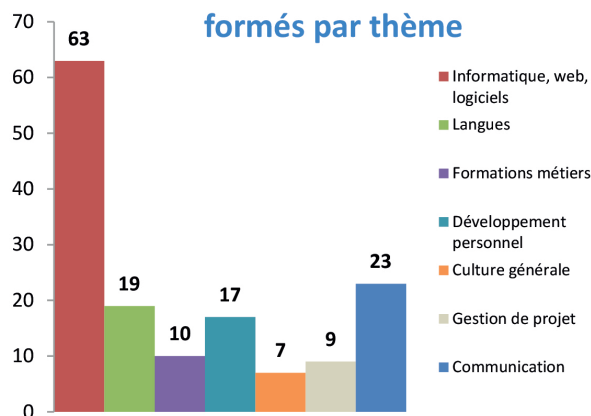
Répartition des actions par thème :

Répartition des actions de formation par thème



Nombre de collaborateurs formés par thème :

Nombre de collaborateurs formés par thème



ANNEXES

13

ANNEXE 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

14

ANNEXE 2 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

15

ANNEXE 3 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2021

20

ANNEXE 4 - COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2021

24

ANNEXE 5 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2021 DU MEDEF

33

ANNEXE 6 - OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

36

ANNEXE 7 - COMPTES INDIVIDUELS 2021 DE LA SASU ETP Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

51

ANNEXE 8 - COMPTES INDIVIDUELS 2021 DE LA SCI 55 Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

64

ANNEXE 9 - COMPTES INDIVIDUELS 2021 DE L'ASSOCIATION ADREE Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

75

ANNEXE 10 - COMPTES INDIVIDUELS 2021 DE L'ASSOCIATION HCGE Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

86

ANNEXE 11 - COMPTES INDIVIDUELS 2020 DE L'ASSOCIATION GSC Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

103

ANNEXE 12 - COMPTES INDIVIDUELS 2020 DE L'ASSOCIATION EDS Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

120

ANNEXE 13 - LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

122

ANNEXE 14 - ASSOCIATIONS ACTIVES À CE JOUR CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

NOTA : LES ANNEXES 4 À 13 CONSTITUENT LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2021

► ANNEXE 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes en millions d'euros	2021	2020
Cotisations	25,48	25,61
Fédérations professionnelles	22,53	23,03
Medef Territoriaux	2,47	2,29
Associés et partenaires	0,31	0,30
Regularisations ex. antérieurs	0,17	(0,01)
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	10,80	11,46
Conception, Gestion, Animation et Évaluation des politiques menées avec les partenaires sociaux (AGFPN)	9,66	10,19
Préciput logement	0,46	0,07
Formations AT/MP	0,68	1,19
Organismes sociaux et autres	-	0,01
Autres produits	0,60	0,56
Produits financiers	0,30	0,27
Produits divers	0,30	0,29
TOTAL RECETTES	36,88	37,63

Dépenses en millions d'euros	2021	2020
Frais de personnel et de fonctionnement	25,11	23,81
Formations AT/MP	0,64	1,12
Cotisations et subventions	2,75	2,76
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	5,69	6,28
Opérations spéciales	2,10	1,51
Amortissements et provisions	0,89	0,81
TOTAL DÉPENSES	37,18	36,29

Résultat en millions d'euros	2021	2020
Résultat courant	(0,30)	1,34
Résultat exceptionnel	(0,15)	(1,22)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	(0,45)	0,12

► ANNEXE 2 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

Actif en millions d'euros	2021	2020
Immobilisations	66,51	66,74
Agencements et installations	1,36	1,49
Informatique	0,40	0,41
Autres immobilisations corporelles	1,60	1,74
Immobilisations financières	63,15	63,10
Créances	13,34	11,90
Cotisations à recevoir	1,86	3,11
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	6,28	3,78
Divers	5,20	5,01
Valeurs mobilières et banques	36,92	35,15
Valeurs mobilières	36,76	34,98
Banques	0,16	0,17
Charges constatées d'avance	1,33	1,24
TOTAL DE L'ACTIF	118,10	115,03

Passif en millions d'euros	2021	2020
Fonds propres	92,61	93,06
Autres réserves et report à nouveau	51,99	51,87
Ecart de réévaluation	41,07	41,07
Résultat de l'exercice	(0,45)	0,12
Provisions	2,91	3,21
Provisions sociales et divers (congrés payés, retraite...)	2,91	3,21
Fonds dédiés	12,52	9,17
Fonds dédiés	12,52	9,17
Dettes	10,06	9,50
Dettes fournisseurs et charges à payer	5,96	5,63
Dettes fiscales et sociales	2,55	2,31
Dettes diverses	1,55	1,56
Produits constatés d'avance	-	0,09
TOTAL DU PASSIF	118,10	115,03



**Mouvement des Entreprises de France
MEDEF**

Association loi 1901
55, Avenue BOSQUET – 75330 PARIS CEDEX 07

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Exécutif,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans un contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le point 1.3 « Evènements de l'exercice » présente les incidences sur les comptes 2021 des répercussions de la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- L'exercice 2021 constate les fonds reçus de l'AGFPN issus de la Loi du 5 mars 2014. Les points 2.4, 2.5 et 2.8 de l'annexe mentionnent ces dispositifs ainsi que le traitement comptable appliqué.

- Le MEDEF insère dans son annexe aux comptes annuels, les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 codifiées à l'article L.2135-2 du code de travail et précisées par l'avis du CNC N°2009-08 du 3 septembre 2009. Cette annexe présente le périmètre retenu, informe de la démarche d'identification et précise le choix retenu à savoir la méthode B dite de l'agrafage. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère significatif des informations mentionnées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Financier du MEDEF.

VI. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

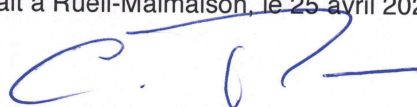
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151
135, rue Danton – Immeuble D2 – 92500 RUEIL MALMAISON
Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison, le 25 avril 2022



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF (EUR)	31/12/2021			31/12/2020
	VALEURS BRUTES	Amortissements et dépréciations (à déduire)	VALEURS NETTES	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Autres immobilisations incorporelles	1 260 451	1 161 262	99 189	173 843
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	59 218		59 218	15 411
Autres immobilisations corporelles	9 388 642	6 188 938	3 199 704	3 443 045
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	62 257 462	15 846	62 241 616	62 241 616
Prêts	902 538		902 538	850 476
Autres	10 215		10 215	10 215
ACTIF IMMOBILISÉ	73 878 526	7 366 046	66 512 480	66 734 606
Stocks et en-cours				
Avances & acomptes versés sur commande	29 920		29 920	31 248
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	8 670 855	366 279	8 304 576	6 967 796
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 004 904		5 004 904	4 895 555
Valeurs mobilières de placement	36 759 461		36 759 461	34 983 241
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	159 130		159 130	171 995
Charges constatées d'avance	1 333 793		1 333 793	1 241 830
ACTIF CIRCULANT	51 958 063	366 279	51 591 784	48 291 665
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL ACTIF	125 836 589	7 732 325	118 104 264	115 026 271

BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	41 069 127	41 069 127
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	19 846 396	19 846 396
Report à nouveau	32 154 177	32 035 514
Exédent ou déficit de l'exercice	-454 891	118 663
Situation nette (sous total)	92 614 809	93 069 700
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	92 614 809	93 069 700
Fonds reporté liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	12 523 011	9 168 436
FONDS REPORTES ET DEDIES	12 523 011	9 168 436
Provisions pour risques	1 131 000	1 435 900
Provisions pour charges	768 023	772 508
PROVISIONS	1 899 023	2 208 408
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 949 577	5 630 507
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 563 634	3 306 525
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 554 210	1 557 695
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		85 000
DETTES	11 067 421	10 579 727
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	118 104 264	115 026 271

RÉSULTAT (Partie 1)

Rubriques (EUR)	31/12/2021	31/12/2020	Ecart 2021/2020
Cotisations	25 323 516	25 675 431	-351 915
Ventes de biens et de services			
Ventes de biens			
Dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services			
Dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et Subventions d'exploitation	50 000	158 650	- 108 650
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dont manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 204 762	937 748	267 014
Utilisation des fonds dédiés	8 484 834		
Autres produits	14 441 925	12 862 653	1 579 272
PRODUITS D'EXPLOITATION	49 505 037	39 634 482	9 870 555
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	11 230 254	10 667 997	562 257
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	1 989 158	1 996 750	-7 592
Salaires et traitements	12 368 545	12 210 124	158 421
Charges sociales	5 734 040	5 616 413	117 627
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	718 209	764 565	-46 356
Dotations aux provisions	119 104	262 813	-143 709
Report en fonds dédiés	11 839 409	1 259 587	10 579 822
Dotations aux provisions pour risque et charges	421 449	975 700	-554 251
Autres charges	5 836 429	6 013 515	-177 086
CHARGES D'EXPLOITATION	50 256 597	39 767 464	10 489 133
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-751 560	-132 982	-618 578
Produits financiers de participations	54 075	53 190	885
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 687	229	1 458
Autres intérêts et produits assimilés	264 552	223 871	40 681
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change	2 700	37	2 663
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	323 014	277 327	45 687
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 414		
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change	56	39	17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	2 470	39	2 431
2 - RÉSULTAT FINANCIER	320 544	277 288	43 256
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-431 016	144 306	-575 322

RÉSULTAT (Partie 2)

Rubriques (EUR)	31/12/2021	31/12/2020	Ecart 2021/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000		2 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		15 766	-15 766
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	15 766	-13 766
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		16	-16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 769	31 032	-26 263
Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 769	31 048	-26 279
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 769	-15 282	12 513
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	21 106	10 361	10 745
TOTAL DES PRODUITS	49 830 051	39 927 575	9 902 476
TOTAL DES CHARGES	50 284 942	39 808 912	10 476 030
EXCEDENT ou DEFICIT	-454 891	118 663	-573 554

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
- Dons en nature			
- Prestations en nature			
- Bénévolat			
TOTAL	-	-	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens			
- Prestations en nature			
- Personnel bénévole			
TOTAL	-	-	

► ANNEXE 5 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DECEMBRE 2021

Le bilan avant répartition totalise 118 104 264 €.

Le compte de résultat présente un déficit de 454 891 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois couvre l'année civile 2021.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Principes, règles et méthodes comptables

1.1. Principes Généraux

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau Règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et à l'avis 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, pris en application de la loi du 20 août 2008.

- La présente annexe comprend les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiée à l'article L.2135-2 du code du travail.

- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont évalués à leur coût historique d'acquisition à l'exception des titres immobilisés de la SASU ETP, ces derniers ont fait l'objet d'une réévaluation selon la méthode de la 'juste valeur' fin 2014.

- Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est constitué par les appels de cotisations émis.

- Les comptes sont établis selon le principe de poursuite d'exploitation.

1.2. La réévaluation des immobilisations

Suite à la réévaluation effectuée fin 2014 et préalablement à la sortie de l'immeuble de l'actif, l'écart de réévaluation ressort à 41,1 M€ et est inscrit au passif du bilan.

1.3. Evènements de l'exercice

- La suite de la crise sanitaire en 2021 a contraint le MEDEF à annuler, reporter et/ou modifier ses événements conduisant notamment à de moindres dépenses éligibles à l'AGFPN.

- Par ailleurs, les équipes du Medef sont restées en activité, en conséquence, le Medef n'a pas eu recours au dispositif de l'activité partiel.

II – Notes sur le Bilan

ACTIF

2.1. Immobilisations

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

IMMOBILISATIONS (en euros)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	550 768,55	47 433,00	182 677,83	415 523,72
Site Intranet Internet	992 668,95	-	156 312,00	836 356,95
Marques & Brevets	8 570,23	-	-	8 570,23
Total des immobilisations incorporelles	1 552 007,73	47 433,00	338 989,83	1 260 450,90
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	3 229 657,16	55 467,33	9 854,92	3 275 269,57
Matériel de transport	38 091,26	-	-	38 091,26
Matériel de bureau	583 884,94	-	18 988,35	564 896,59
Matériel informatique	1 070 007,92	144 702,74	12 400,13	1 202 310,53
Matériel de sécurité	173 695,97	-	-	173 695,97
Matériel audiovisuel	1 267 108,96	141 415,44	81 625,34	1 326 899,06
Mobilier	2 737 848,30	15 962,67	3 700,44	2 750 110,53
Immobilisations Bureau de Bruxelles	57 368,21	-	-	57 368,21
Total des immobilisations corporelles	9 157 662,72	357 548,18	126 569,18	9 388 641,72
Total des immobilisations en cours ⁽¹⁾	15 411,48	59 217,58	15 411,48	59 217,58
Immobilisations financières				
Titres de participations ⁽²⁾	62 257 461,77	-	-	62 257 461,77
Autres immobilisations financières	860 691,47	56 262,00	4 200,00	912 753,47
Total des immobilisations financières	63 118 153,24	56 262,00	4 200,00	63 170 215,24
	73 843 235,17	520 460,76	485 170,49	73 878 525,44

⁽¹⁾ Les immobilisations en cours concernent les immobilisations corporelles pour 5 K€.

⁽²⁾ En contrepartie de l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet- 75007 Paris, à la SCI 55 pour une valeur totale de 61,4 M€ selon valeur d'expertise, le MEDEF a obtenu 6.140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels d'application ainsi que les prestations de déploiement et de développement associées.

Pour les autres immobilisations corporelles, compte tenu de leur importance relative limitée, ces immobilisations constituent chacune un tout indissociable. En effet, aucun élément constitutif de ces biens ne procure d'avantages économiques différents de l'ensemble, au MEDEF.

Le MEDEF est unique actionnaire de la SASU ETP (Editions et Services Techniques Professionnels) au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren 302 518 238). Les capitaux propres d'ETP s'élèvent à 840.859 € au 31/12/2021.

Pour information, la société ETP ne verse pas de dividende et la fonction de Président n'est pas rémunérée.

2.2. Amortissement des immobilisations

Tableau des mouvements des amortissements

AMORTISSEMENTS (en euros)	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	423 829,44	83 985,26	177 908,85	329 905,85
Site Intranet Internet	954 335,57	33 333,30	156 312,00	831 356,87
Total des amortissements sur immobilisations incorporelles	1 378 165,01	117 318,56	334 220,85	1 161 262,72
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	1 740 825,49	180 494,57	9 854,92	1 911 465,14
Matériel de transport	30 928,47	3 977,79	-	34 906,26
Matériel de bureau	410 751,41	56 457,62	18 988,35	448 220,68
Matériel informatique	849 031,91	120 516,55	12 400,13	957 148,33
Matériel de sécurité	163 021,91	6 963,23	-	169 985,14
Matériel audiovisuel	1 076 674,28	92 096,33	81 625,34	1 087 145,27
Mobilier	1 387 762,86	138 638,31	3 700,44	1 522 700,73
Immobilisations de Bruxelles	55 620,47	1 745,74	-	57 366,21
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	5 714 616,80	600 890,14	126 569,18	6 188 937,76
	7 092 781,81	718 208,70	460 790,03	7 350 200,48

Les immobilisations sont amorties linéairement conformément aux règles comptables et aux décisions prises par la Direction du MEDEF.

- Installations et agencements : 5 à 15 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Logiciels informatiques : 1 à 5 ans
- Site Intranet / Internet : 1 an
- Matériel de transport : 4 ans & 5 ans
- Tous les matériels / Mobilier de bureau : 3 ans à 15 ans
- Immobilisations de Bruxelles : idem Paris

2.3. Etat des créances

ÉTAT DES CRÉANCES (en euros)	Montant brut au 31/12/2021	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Prêts	902 538,00	-	902 538,00
Dépôt de garantie	10 215,47	-	10 215,47
Créances Actif Immobilisé	912 753,47	-	912 753,47
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	6 284 573,28	6 284 573,28	-
Cotisations	2 227 602,75	2 227 602,75	-
Autres Produits	158 679,11	158 679,11	-
Créances et comptes rattachés	8 670 855,14	8 670 855,14	-
Avances & acomptes versés sur commande	29 920,20	29 920,20	-
Personnel et comptes rattachés	22 995,75	22 995,75	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 076,92	8 076,92	-
Débiteurs divers	4 973 831,78	31 170,80	4 942 660,98
Autres Créances	5 004 904,45	62 243,47	4 942 660,98
	14 618 433,26	8 763 018,81	5 855 414,45

Le poste « Prêts » comprend les versements de la participation des employeurs à l'effort construction réalisés sous forme de prêt. Au 31/12/2021, ces versements d'un total de 902 538 € sont remboursables 20 ans après chaque date de règlement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

Le poste « Débiteurs divers » concerne principalement le compte courant de la SCI 55 et ses intérêts courus pour un total de 4 788 805,02 €. Le MEDEF a signé une convention de trésorerie avec la SCI 55 en 2015 et les avances de fonds sont productives d'un intérêt au taux fiscalement déductible.

2.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

PRODUITS A RECEVOIR (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire	6 284 573,28	3 780 451,00
Créances et comptes rattachés	6 284 573,28	3 780 451,00
Sécurité sociale	8 076,92	12 667,69
Avoir à recevoir	8 758,45	36 238,09
Intérêts courus compte courant	54 075,26	53 190,41
Autres Créances	70 910,63	102 096,19
Valeurs mobilières de placement (Valeurs mobilières de placement)	123 283,29	80 296,73
	6 478 767,20	3 962 843,92

Le Poste « produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire » comprend le solde des crédits AGFPN à recevoir suite à l'application de la loi du 5 mars 2014 en son article 31 qui institue de nouvelles modalités de

financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. En 2021, ce poste comprend le solde des crédits AGFPN au titre de 2021 restant à percevoir en 2022 pour 5 796 187 € selon les informations transmises par l'AGFPN.

2.5. Disponibilités

La trésorerie du MEDEF se décompose comme suit :

TRÉSORERIE (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	159 129,94	171 994,54
Valeurs mobilières de placement	36 759 461,23	34 983 240,87
	36 918 591,17	35 155 235,41

Les placements de trésorerie sont effectués sur des produits à capital et taux garantis (comptes à terme, etc). Au 31 décembre 2021, les disponibilités comprennent la part encaissée des fonds dédiés à hauteur de 10,02 M€ (cf. 2.3 et 2.8). Aussi, la trésorerie propre du MEDEF s'élève à 26,90 M€.

Dans un souci de simplification de présentation, tous les placements de trésorerie sont positionnés au niveau des 'Disponibilités'.

2.6. Charges et produits constatés d'avance

COMPTES DE RÉGULARISATION (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	1 333 793,20	1 241 829,81
Produits constatés d'avance	-	85 000,00

Les charges constatées d'avance concernent principalement les abonnements, les cotisations versées, des

frais de déplacement, des prestations techniques et la maintenance informatique 2022.

PASSIF

2.7. Fonds propres

Les fonds propres 2021 s'élèvent à 92 614 809 € (dont 41 069 127 € d'écart de réévaluation) contre 93 069 700 € en 2020. L'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 d'un montant de 118 662,71 € en report à nouveau est conforme aux décisions du Conseil Exécutif du 17 mai 2021.

Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents. Les excédents sont soit affectés en réserves, soit maintenus en report à nouveau.

VARIATIONS DES FONDS PROPRES (en euros)	Au 31/12/2020	affectation du résultat	augmentations	diminutions	Au 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	41 069 127,43				41 069 127,43
Réserves	19 846 395,81				19 846 395,81
Report à nouveau	32 035 514,01	118 662,71			32 154 176,72
Excédent ou déficit de l'exercice	118 662,71	(118 662,71)		454 891,09	(454 891,09)
Situation nette	93 069 699,96	-	-	454 891,09	92 614 808,87
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	93 069 699,96	-	-	454 891,09	92 614 808,87

2.8. Fonds dédiés

A fin décembre, il reste à recevoir 5,80 M€ de crédits AGFPN en 2022 au titre de 2021.

En 2021, le Medef a reçu un total de 10,35 M€ de crédits AGFPN dont 3,13 M€ au titre de 2020 et 7,22 M€ au titre de 2021.

En raison du contexte sanitaire, le Conseil d'administration de l'AGFPN a décidé de prolonger la date de résorption du report jusqu'à fin 2023.

VARIATION DES FOND DÉDIÉS ISSUS DE : (en euros)	Au 31/12/2020	reports	utilisations		transferts	au 31/12/2021	
			Montant Global	dont rembour- sements		Montant Global	Dont Fonds dédiés cor- respondants à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'Exploitation							
AGFPN	8 484 834,15	11 839 409,23	8 484 834,15			11 839 409,23	
AGEFIPH	2 439,89					2 439,89	2 439,89
APEC	681 162,09					681 162,09	681 162,09
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
	9 168 436,13	11 839 409,23	8 484 834,15	-	-	12 523 011,21	683 601,98

2.9. Provisions inscrites au bilan

PROVISIONS (en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Médailles du travail	772 508,00	26 268,90	30 934,00	767 842,90
Autres provisions pour charges	-	180,00		180,00
Autres provisions pour risques	1 435 900,00	421 000,00	725 900,00	1 131 000,00
Provision pour risques et charges	2 208 408,00	447 448,90	756 834,00	1 899 022,90
Provision pour dépréciation titres de participation	15 846,00	-	-	15 846,00
Provision sur créance	489 359,75	119 103,75	242 184,75	366 278,75
Provision pour dépréciation	505 205,75	119 103,75	242 184,75	382 124,75
	2 713 613,75	566 552,65	999 018,75	2 281 147,65

La provision pour médailles du travail est calculée selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ. Les provisions sur créances concernent les demandes de réduction de cotisations liées à des difficultés particulières soumises au Comité financier.

2.10. Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES (en euros)	Montant brut au 31/12/2021	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Fournisseurs	2 435 126,83	2 401 648,81	33 478,02
Fournisseurs, factures non parvenues	3 514 449,78	3 507 092,18	7 357,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 949 576,61	5 908 740,99	40 835,62
Personnel et comptes rattachés	1 443 800,44	1 443 800,44	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 645 409,34	1 645 409,34	-
Impôt société	75 528,97	29 800,39	45 728,58
Impôt retenue à la source	112 201,77	112 201,77	-
Autres taxes et assimilés	286 693,53	286 693,53	-
Dettes fiscales et sociales	3 563 634,05	3 517 905,47	45 728,58
Autres Dettes	1 554 209,73	1 554 209,73	-
	11 067 420,39	10 980 856,19	86 564,20

2.11. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 514 449,78	3 439 943,85
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	1 621 918,93	1 595 891,56
Autres dettes	206 544,00	83 919,00
	5 342 912,71	5 119 754,41

⁽¹⁾ dont provision congés payés de 1 009 498 € au 31 décembre 2021.

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – Note sur le compte de résultat

PRODUITS

3.1. Cotisations

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle.

La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle.

La cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoire, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu à une régularisation financière, le cas échéant, dans les comptes de l'année de régularisation. Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. A l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante.

Ce système est effectif pour la première fois dès le calcul des cotisations 2011. En 2020, les Fédérations concernées ont renouvelé leur choix pour la période à venir. Le choix des Fédérations est relativement homogène entre les quatre options : 29 % des organisations professionnelles a retenu l'année (n-1), 22 % l'année (n-2), 25 % l'année (n-3) et 24 % l'option de la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2, n-3).

Les cotisations 2021 calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes sont estimées sur la base de données provisoires et représentent en valeur un total de 8 M€. Dès la publication des données officielles, ces cotisations donneront lieu éventuellement à une régularisation financière au titre de 2021, qui sera prise en compte dans les cotisations de l'année de régularisation.

Les cotisations 2020 calculées en base (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont donné lieu à une régularisation négative de 42 K€, enregistrée en recettes dans l'exercice 2021.

3.2. Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes à gestion paritaire

(en euros)	31/12/2021
Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	13 018 058,00
Action Logement	461 099,28
Aide à l'emploi	17 722,14
Autres programmes	50 000,00
Organismes sociaux	682 935,88
	14 229 815,30

3.3. Analyse des ressources

(en euros)	31/12/2021	%
Cotisations	25 323 516,00	63,2 %
Produits régis par des conventions ou par un accord national et produits d'organismes paritaire	14 229 815,30	35,5 %
Autres produits	262 109,62	0,7 %
Transferts de charges	250 142,38	0,6 %
	40 065 583,30	100 %

3.4. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus des valeurs mobilières de placement et des intérêts sur le compte courant au titre de l'exercice 2021. Une charge d'impôt a été constatée pour ces produits.

3.5. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels concernent principalement des régularisations au titre des exercices antérieurs et des éléments d'actifs cédés.

CHARGES

3.6. Autres achats et charges externes

Ces données sont issues de la comptabilité analytique.

	31/12/2021	%
Frais de fonctionnement et Actions	7 152 069,20	63,7 %
Charges sur opérations & opérations spéciales	4 078 185,29	36,3 %
	11 230 254,49	100 %

3.7. Impôt société

Le MEDEF constate un secteur distinct d'activité fiscalisé qui enregistre les produits imposables au taux réduit (produits financiers sur valeurs mobilières de placement). L'impôt société s'élève à 21 106 € au titre de l'année 2021.

IV – Autres informations

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 48.120 € TTC.

4.2. Social

L'effectif moyen à fin 2021 s'élève à 170.16 collaborateurs et se réparti comme suit :

- 135,61 cadres
- 23,78 assimilés cadres
- 10,77 non-cadres

A cet effectif moyen doivent être ajoutés 2,58 collaborateurs en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée ; sont appliquées les conditions de financement de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

4.3. Indemnités de fin de carrière

Depuis 2013, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF a externalisé sur un fonds d'assurance Cardif en euros chez BNP Paribas ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) de ses salariés. Selon BNP Paribas, un montant externalisé - représentant au moins 80 % des engagements IFC - permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné

par rapport à l'engagement. Au 31 décembre 2021, sur la base des engagements IFC valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, les fonds externalisés par le MEDEF excèdent le ratio préconisé par la BNP Paribas.

4.4. Évaluation des contributions volontaires en nature

Les élus des instances statutaires du MEDEF sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération du MEDEF. Au regard de la diversité des missions accomplies et en l'absence d'un système de dénombrement des personnes concernées et de leur temps passé au sein des instances statutaires, une évaluation quantitative ne peut être effectuée avec suffisamment de fiabilité.

En 2021, le MEDEF n'a pas de mise à disposition à titre gratuit par des entités extérieures et met à disposition à temps partiel un collaborateur à un autre organisme.

4.5. Commodat

Par acte du 24 juin 2015, la SCI 55 a mis à disposition du MEDEF les locaux de l'immeuble sis 55 avenue Bosquet -75007 Paris à titre gratuit avec le transfert des charges et obligations afférents pour une durée indéterminée.

La valeur locative brute cadastrale de l'immeuble du 55 avenue Bosquet ressort à 1 251 157 € (source : Taxe d'habitation 2020).

4.6. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2021.

► ANNEXE 6 - OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Le MEDEF, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée sous forme de confédération entre les organisations professionnelles et territoriales d'entreprises qui adhèrent à ses statuts, publie en annexe à ses comptes les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiées à l'article L.2135-2 du code du travail.

Détermination du périmètre d'ensemble au sens de l'article L.2135-2 du code du travail

Conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2009-08 du 3 septembre 2009, *« le périmètre d'ensemble est composé de l'organisation syndicale et des personnes morales respectant les deux critères cumulatifs suivants : être contrôlées par l'organisation syndicale au sens de l'article L233-16 du code de commerce et ne pas entretenir avec l'organisation syndicale un lien d'adhésion ou d'affiliation. »*

En outre, l'avis du CNC précise à l'article 2.2.2. la notion de contrôle : *« le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une personne morale (entreprise ou autre) afin de tirer avantage de ses activités. »*

Dans le cadre de la détermination du périmètre d'ensemble, le MEDEF a mis en place un processus d'identification des organismes susceptibles d'être concernés. A ce stade, le travail d'approfondissement et d'analyse a permis de conclure sur la nature du contrôle des organismes susceptibles d'être concernés.

L'association dans laquelle le MEDEF désigne une majorité de membres dans les organes d'administration est l'ADREE. Cette association exerce une activité non lucrative qui n'est pas une activité économique. Même si le MEDEF, entité contrôlante, ne tire aucun avantage des activités de cette association, l'ADREE est retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

La société civile immobilière SCI 55, créée courant 2015, gère le patrimoine immobilier du MEDEF. Elle compte 2 associés, le MEDEF à 99,97 % et la société ETP à 0,03 % et est administrée par un gérant qui est le Président délégué du MEDEF, Patrick Martin. Le MEDEF exerce un contrôle exclusif sur la SCI 55 ; cette dernière est donc intégrée dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association GSC exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de membres du MEDEF, de la CPME et de U2P. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur la GSC et donc à l'inclusion de la GSC dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association HCGE exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de ses 2 membres fondateurs : le MEDEF et l'AFEP. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur HCGE et donc à son inclusion dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Par ailleurs, le MEDEF exerce un contrôle exclusif de la société par actions simplifiée unipersonnelle ETP (Editions et services techniques professionnels) par la détention directe de la totalité du capital. Selon le premier alinéa de l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF a identifié la personne morale ETP comme appartenant à son périmètre d'ensemble.

L'association AGS a été créée par la loi n°73-1194 du 27 décembre 1973 et est administrée par des instances statutaires composées notamment de membres du MEDEF et de la CPME. Le MEDEF cotise à cette association et suivant la réponse du Ministère du Travail en date du 2 juin 2009 au Conseil National de la Comptabilité, la question de l'inclusion dans le périmètre d'ensemble est posée en raison de la nature syndicale ou non de l'objet de l'AGS, association régie par les dispositions du code du Travail.

La Commission des Etudes Juridiques du CNCC a été saisie en octobre 2014 et n'a toujours pas rendu à ce jour d'avis suite à notre question. L'AGS n'est pour l'instant pas retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association Entreprises et droit social (EDS) a été créée en 1981 et est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres au titre du MEDEF et 1 membre au titre de la FNSEA. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur EDS et donc à son inclusion dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Les organismes paritaires, c'est-à-dire les organismes dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés, ne sont pas, par définition, contrôlés par une seule organisation syndicale et n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du MEDEF. Toutefois, conformément à l'avis n° 2009-08 du CNC, le MEDEF indique en annexe la liste des organismes paritaires auxquels il participe.

Selon la note de présentation de l'avis du CNC n° 2009-08 du 3 septembre 2009, *« il est précisé que par définition, l'influence notable ne peut trouver à s'appliquer en l'absence de liens capitalistiques. Par conséquent, il n'est pas possible d'envisager qu'une personne morale de type association puisse être considérée sous influence notable. »*.

Par souci de transparence, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L.2135-2 font néanmoins l'objet d'une information détaillée en annexe du rapport de gestion 2021.

Méthode retenue par le MEDEF au sens de l'article L.2135-2 du code du travail

Conformément au choix donné par l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF opte pour la méthode dite « B » et annexe à ses propres comptes individuels, les comptes individuels certifiés des entités comprises dans la définition de périmètre d'ensemble du MEDEF (cf. ci-dessus).

Informations relatives à la société ETP

La société ETP est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren 302 518 238).

La société ETP, société commerciale, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet du MEDEF, association loi 1901 sans but lucratif. Ces activités, telles que le sponsoring de la REF, de la REF du Numérique ainsi que l'Academy MEDEF sont réalisées par la société ETP afin qu'aucune d'entre elles ne soient exercées au sein du MEDEF.

La présentation des comptes ETP en annexe apporte une information claire et lisible des activités commerciales.

Le MEDEF, représenté par Christophe Beaux, est l'actionnaire. Le contrôle exclusif de la société ETP par le MEDEF résulte de la détention directe de la totalité des droits de vote, soit 62377 actions au total. Le MEDEF a désigné Laurent Bourgoïn pour occuper la fonction non rémunérée de Président d'ETP.

La société ETP clôture ses comptes au 31 décembre 2021 et par résolution en date du 31 mars 2022, les comptes 2021 ont été approuvés par l'actionnaire unique. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2021 de la société ETP ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le résultat comptable 2021 est déficitaire de 17.296 € et les fonds propres s'élèvent à 840.859 €.

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la société ETP est la société anonyme SOGESSOR, située au 6, rue Carnot – 60200 Compiègne et représentée par Jean-Christophe Garrigoux. La société ETP ne verse pas de dividende, ni jetons de présence.

Informations relatives à la SCI 55

La SCI 55 est une société civile immobilière au capital social de 61.420.000 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 812 674 539).

Dans le cadre de la structuration de son patrimoine, le MEDEF, par décision de l'assemblée générale du 19 mai 2015, a décidé de procéder à l'apport de l'immeuble du 55 avenue Bosquet – 75007 Paris, à une société civile immobilière réceptacle de cet actif immobilier destiné aux activités du MEDEF tant que celui-ci en est l'occupant. Dans ce cadre, le MEDEF et la SASU ETP ont créé la SCI 55. Le MEDEF a procédé à l'apport de son immeuble du 55 avenue Bosquet – 75007 Paris pour une valeur totale de 61,4 M€ ; la valeur retenue pour ledit apport immobilier résulte d'un rapport d'expertise. En contrepartie, le MEDEF a obtenu 6140 parts de la SCI 55 soit 99,97 % de son capital.

Le Gérant de la SCI est le Président du MEDEF ou le Président Délégué ou le Vice-Président. Son Comité d'investissement est composé des membres du Comité financier du MEDEF.

La SCI 55 a clôturé son exercice au 31 décembre 2021 et par résolution en date du 4 avril 2022, l'assemblée générale de la SCI 55 a approuvé les comptes 2021.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2021 de la SCI 55 ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la SCI 55 est la SAS NSK, située au 11, rue de Mogador – 75009 Paris et représentée par Manuel Navarro.

Informations relatives à l'association ADREE

L'ADREE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour le Développement des Relations Education-Entreprise ».

L'objet de l'association est de contribuer par tous moyens appropriés au développement des relations entre l'éducation et l'entreprise dans la durée, notamment à travers des actions menées dans le cadre de la Semaine Ecole-Entreprise.

L'ADREE a notamment pour mission :

- d'impliquer au niveau national, régional et territorial des chefs d'entreprise dans la mise en œuvre d'actions de rapprochement Education-Entreprise ;
- de collecter auprès d'entreprises et d'organismes collecteurs répartiteurs une partie de la taxe d'apprentissage éligible au titre de l'orientation professionnelle ;
- d'assurer le financement d'actions propres à favoriser la mise en œuvre, le développement et la promotion d'actions de rapprochement Education-Entreprise et notamment la Semaine Ecole-Entreprise.

En date du 22 mars 2022, le Conseil d'Administration de l'ADREE a approuvé les comptes 2021, conformément à ses prérogatives prévues par ses statuts.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2021 de l'ADREE ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'ADREE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton – Bat D2 – 92500 Rueil Malmaison.

Informations relatives à l'association HCGE

L'association HCGE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise », créée le 2 mai 2014.

L'objet de l'association est d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'entreprise prévu au point 25.2 du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

En date du 6 avril 2022, l'assemblée générale de HCGE a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2021 de l'association HCGE ainsi que le

rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'association HCGE est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton – Bat D2 – 92500 Rueil Malmaison.

Informations relatives à l'association GSC

La GSC, dont le siège social est au 77 boulevard du Montparnasse - 75006 Paris, est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour la garantie sociale des chefs et des dirigeants d'entreprises ».

L'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et des Dirigeants d'Entreprises (GSC) a pour objet :

- la souscription de contrats d'assurance de groupe en cas de chômage (dénommé le régime de garantie chômage) au bénéfice des chefs d'entreprises en nom personnel et dirigeants d'entreprises mandataires sociaux, non couverts par le régime de l'Unedic, en vue de l'adhésion de ces derniers, notamment en application des articles L144-1 et suivants du Code des assurances ;
- la promotion des garanties du régime GSC, en qualité d'intermédiaire d'assurance, en application des articles L.511-1-I et suivants du Code des assurances ;
- la signature de toute convention à cet effet ;
- l'exercice de toutes activités ou toutes opérations en rapport avec ledit régime de garantie chômage, dans l'intérêt des chefs d'entreprise en nom personnel et dirigeants d'entreprise adhérents à ce régime.

En date du 5 octobre 2021, l'assemblée générale de la GSC a approuvé les comptes 2020.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2020 de la GSC ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la GSC est la SASU Mercure & Rodach Management et Conseils située au 65 avenue Paul Doumer-75116 Paris.

Informations relatives à l'association EDS

L'association EDS, dont le siège social est au 55 avenue Bosquet - 75007 Paris - est une association loi 1901 ayant pour titre « Entreprises et droit social ».

L'objet de l'association est d'assurer la formation des conseillers prudhommes.

En date du 15 juillet 2021, l'assemblée générale d'EDS a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2020 de l'association EDS ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de l'association EDS est la Continentale d'Audit située au 22 Place du Général Catroux – 75017 Paris.

► **ANNEXE 7 - COMPTES INDIVIDUELS 2021 DE LA SASU ETP**
Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

Bilan Actif

Période du 01/01/21 au 31/12/21

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	25 815	25 815		2 119
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	25 815	25 815		2 119
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	45 530	40 709	4 820	16 907
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	45 530	40 709	4 820	16 907
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	20 000		20 000	20 000
Prêts	1 395		1 395	1 395
Autres immobilisations financières				47 040
TOTAL immobilisations financières :	21 395		21 395	68 435
ACTIF IMMOBILISÉ	92 740	66 525	26 215	87 461
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				100
Créances clients et comptes rattachés	719 902	6 503	713 399	330 628
Autres créances	80 951		80 951	12 260
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	800 853	6 503	794 350	342 988
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	300 382		300 382	600 352
Disponibilités	455 066		455 066	198 792
Charges constatées d'avance	1 222		1 222	3 709
TOTAL disponibilités et divers :	756 669		756 669	802 852
ACTIF CIRCULANT	1 557 523	6 503	1 551 020	1 145 840
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 650 263	73 028	1 577 235	1 233 302

Bilan Passif

Période du 01/01/21 au 31/12/21

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 499 016	499 016	499 016
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	49 902	49 902
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	154 868	154 868
Report à nouveau	154 370	137 733
Résultat de l'exercice	(17 296)	16 638
TOTAL situation nette :	840 859	858 156
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	840 859	858 156
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	39 782	27 041
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 782	27 041
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 050	3 088
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	429 471	69 295
Dettes fiscales et sociales	261 806	196 388
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 663	52 064
TOTAL dettes diverses :	693 939	317 746
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	604	27 271
DETTES	696 594	348 105
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 577 235	1 233 302

Compte de Résultat (Première Partie)

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	1 956 082		1 956 082	1 529 851
Chiffres d'affaires nets	1 956 082		1 956 082	1 529 851
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			44	14 277 11
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 956 127	1 544 139
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			1 391 940	958 466
TOTAL charges externes :			1 391 940	958 466
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			46 528	45 816
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			361 778 148 724	320 102 136 866
TOTAL charges de personnel :			510 502	456 968
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			9 655 11 399	14 121 6 503 21 955
TOTAL dotations d'exploitation :			21 054	42 579
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			9	14 331
CHARGES D'EXPLOITATION			1 970 032	1 518 160
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(13 905)	25 979

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(13 905)	25 979
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	125	183
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	324	
	449	183
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	240	163
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	240	163
RÉSULTAT FINANCIER	209	20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(13 696)	25 999
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 551	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 342	1 235
	5 893	1 235
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 893)	(1 235)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(2 293)	8 126
TOTAL DES PRODUITS	1 956 575	1 544 322
TOTAL DES CHARGES	1 973 872	1 527 685
BÉNÉFICE OU PERTE	(17 296)	16 638

Le bilan avant répartition totalise 1.577.235 €.

Le compte de résultat présente un déficit de 17.296 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par le Président d'ETP.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi n°83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Pour application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - CAPITAL SOCIAL

Toutes les actions composant le capital Social sont de même catégorie.

Le capital est composé de 62 377 actions de 8,00 €.
Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

3 – PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (cf. annexe)

- Provision pour risques et charges :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, la provision pour « Médaille du travail » constituée en 2004, s'élève à 6.428 € au 31 décembre 2021.

- Provision pour Indemnités de départ à la retraite :

La provision pour « IDR » s'élève à 33.354 € au 31 décembre 2021. Celle-ci est calculée selon une méthode prospective avec comme principales hypothèses un taux d'actualisation de 1.79 %, un taux d'évolution salariale de 1 %, un taux de charges patronales moyen de 45 % pour les cadres et non-cadres.

- Provision sur créances :

Les provisions pour risques sur créances clients s'élèvent à 6.503 € à fin 2021 sur le montant HT du poste « clients douteux » de 7.804 €.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS (cf. annexe)

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS (cf. annexe)

6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles correspondent à des logiciels (et leur mise à jour) pour 25.815 € qui sont totalement amortis au 31/12/2021.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des biens utilisés par l'entreprise constitue un tout indissociable.

En effet, ces biens ne procurent aucun avantage économique différent à l'entreprise.

Par ailleurs, en application du règlement 05-09 du CRC, relatif à la méthode simplifiée de traitement des immobilisations non décomposables, les durées d'utilisation prévues sont identiques à celles retenues avant l'application des nouvelles règles. En conséquence, les plans d'amortissement restent inchangés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont de 3 ans pour le matériel informatique.

8 - CREANCES ET DETTES (cf. annexe)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances liées au versement en prêt de l'investissement pour effort de construction (1.395 €) et aux clients douteux (7.804 €) sont estimés à plus d'un an.

Les autres créances, ainsi que toutes les dettes sont estimées à moins d'un an.

9 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (cf. annexe)

10 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCES (cf. annexe)

11- AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

12 - FISCALITE DIFFEREE

Il n'existe aucun élément de fiscalité différée.

13 - GARANTIE, ENGAGEMENT FINANCIER, CREDIT BAIL

- Garantie donnée : néant
- Engagement financier hors crédit bail : néant
- Crédit bail immobilier : néant
- Crédit bail mobilier : néant

14 – AUTRES INFORMATIONS

- Social :

L'effectif moyen à fin 2021 s'élève à 6,46 collaborateurs.

Le dispositif « Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) » a été supprimé en 2019 et est remplacé par une diminution des charges sociales patronales.

- Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 8.750 € HT.

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

La poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Pour déterminer les impacts de l'événement Covid-19 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, il a été retenu l'approche d'ensemble préconisée par l'ANC.

- La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction des ressources. Cependant, celle-ci ne peut être quantifiée. Les événements et formations initialement prévus ont pour la plupart été maintenus, et se sont tenus en présentiel ou sous format digital (webinaires).
- ETP n'a pas bénéficié du fond de solidarité, n'a pas souscrit de prêt garanti par l'état (PGE) et n'a pas eu recours au chômage partiel.

ETP estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Provisions Inscrites au Bilan

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	27 041	12 741		39 782
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	27 041	12 741		39 782
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	6 503			6 503
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	6 503			6 503
TOTAL GÉNÉRAL	33 544	12 741		46 285

Immobilisations

Période du 01/01/21 au 31/12/21

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	25 815		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	25 815		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	53 125		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	53 125		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	20 000		
Prêts et autres immobilisations financières	48 435		
TOTAL immobilisations financières :	68 435		
TOTAL GÉNÉRAL	147 375		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			25 815	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			25 815	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		7 595	45 530	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		7 595	45 530	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			20 000	
Prêts et autres immo. financières		47 040	1 395	
TOTAL immobilisations financières :		47 040	21 395	
TOTAL GÉNÉRAL		54 635	92 740	

Amortissements

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	23 696	2 119		25 815
TOTAL immobilisations incorporelles :	23 696	2 119		25 815
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	36 218	7 535	3 044	40 709
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	36 218	7 535	3 044	40 709
TOTAL GÉNÉRAL	59 914	9 655	3 044	66 525

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 395		1 395
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 395		1 395
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	7 804		7 804
Autres créances clients	712 098	712 098	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 091	1 091	
État - Impôts sur les bénéfices	10 419	10 419	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	69 442	69 442	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	800 853	793 050	7 804
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 222	1 222	

TOTAL GÉNÉRAL	803 470	794 271	9 199
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	429 471	429 471		
Personnel et comptes rattachés	37 837	37 837		
Sécurité sociale et autres organismes	47 972	47 972		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	170 008	170 008		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 989	5 989		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 663	2 663		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	604	604		

TOTAL GÉNÉRAL	694 544	694 544		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Produits à Recevoir

EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	10 860
Personnel	
Organismes sociaux	1 091
État	10 419
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	108
TOTAL	22 477

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 887
Dettes fiscales et sociales	58 789
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	457 675

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 222	604
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 222	604



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS 2021**
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société **Éditions et Services techniques professionnels – ETP**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles, nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêté dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



/...

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à COMPIEGNE, le 23 Mars 2022

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes

Jean-Christophe GARRIGOUX
Commissaire aux Comptes Associé



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

► ANNEXE 8 - COMPTES INDIVIDUELS 2020 DE LA SCI 55
Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

Bilan

SCI 55

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EUR

ACTIF	BRUT	Dépréciation	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	66 030 097	8 766 446	57 263 651	58 455 398
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	66 030 097	8 766 446	57 263 651	58 455 398

Stocks de matières premières et approvisionnement				
Stocks de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	276 516		276 516	250 474
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Banques, CCP et autres	54 294		54 294	37 578
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	330 810		330 810	288 053

TOTAL GÉNÉRAL	66 360 907	8 766 446	57 594 461	58 743 450
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

PASSIF	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Capital social ou individuel	61 420 000	61 420 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(7 455 602)	(6 039 658)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 424 443)	(1 415 944)
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	52 539 954	53 964 398

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	4 788 806	4 609 462
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	262 033	166 091
Autres dettes	3 668	3 499
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 054 507	4 779 052

TOTAL GÉNÉRAL	57 594 461	58 743 450
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat

SCI 55

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Exportation	N 31/12/2021	N-1 31/12/2020
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		1 310 109	1 263 944
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			6 880
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 310 109	1 270 824
Achats de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		215 902	172 110
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		842 301	846 943
Impôts, taxes et versements assimilés		198 526	196 612
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		1 423 748	1 417 913
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		2 680 477	2 633 578
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 370 368)	(1 362 754)
Produits financiers			
Charges financières		54 075	53 190
RESULTAT FINANCIER		(54 075)	(53 190)
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
TOTAL DES PRODUITS		1 310 109	1 270 824
TOTAL DES CHARGES		2 734 552	2 686 768
BENEFICE OU PERTE		(1 424 443)	(1 415 944)

Annexe aux comptes de la SCI 55 au 31 décembre 2021

Le bilan totalise 57 594 461 €uros.

Le compte de résultat présente une perte de 1 424 443 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – Faits caractéristiques

1.1. Faits marquants de l'exercice

Le contexte de crise économique et sanitaire (« Crise Covid-19 ») n'a pas eu d'impact sur l'activité de la société.

1.2. Faits postérieurs à l'exercice

Aucun événement n'est à signaler.

II – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes fondamentaux :

- de prudence,
- de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation,
- d'évaluation aux coûts historiques.

La société applique les dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

III – Notes sur le Bilan

ACTIF

3.1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La décomposition de l'actif immobilier a été réalisée en conformité avec l'avis n°2004-11 du CNC suite à une expertise immobilière.

L'immeuble de l'avenue Bosquet a fait l'objet d'une séparation par principaux composants.

L'augmentation des immobilisations concernant les Ascenseurs correspond au maintien de leurs sécurités et une mise en conformité, et d'une puissance supplémentaire.

Les travaux d'électricité correspondent à la réfection de la salle serveur DSI du R+4, et d'un déplacement de borne automobile au Parking R-2.

La gestion technique du bâtiment correspond au changement de 2 brûleurs de chaudières, de 2 pompes des eaux pluviales, de 2 pompes des eaux usées, du nettoyage et conditionnement de la bâche glycol de la climatisation, du système de parafoudre, de modifications de tuyaux de chauffage et de changement d'extracteurs d'air.

Les « Agencements » correspondent à la réfection d'un plafond de bureau au R+7.

Le « Matériel de sécurité » correspond à un changement de façades de commandes d'appareils de désenfumage du Poste de Sécurité du R+1.

L'immobilisation en cours est un acompte de 50% versé pour la rénovation de la casquette extérieure du bâtiment, située au R+2 et présentant des signes de vétusté.

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts en euros)

IMMOBILISATIONS	Valeur début d'exercice	Travaux et investissements en 2021	Cession mise au rebut et Activation	31/12/2021
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	30 700 000,00	-	-	30 700 000,00
Immeuble / Gros oeuvre	12 280 000,00	-	-	12 280 000,00
Immeuble / Façade & Toiture	6 262 728,34	-	-	6 262 728,34
Immeuble / Ascenseurs	1 036 063,48	36 706,70	-	1 072 770,18
Immeuble / Electricité	1 947 448,79	6 416,53	-	1 953 865,32
Immeuble / Gestion Technique du Bâtiment	1 686 860,65	123 914,46	-	1 810 775,11
Immeuble / gros oeuvre	5 526 000,00	-	-	5 526 000,00
Immeuble / Agencements	6 065 440,26	2 425,80	-	6 067 866,06
Immeuble / Matériel Divers & Informatique	9 870,25	-	-	9 870,25
Immeuble / Matériel de sécurité	283 683,69	2 537,94	-	286 221,63
Total des immobilisations corporelles	65 798 095,46	172 001,43	-	65 970 096,89
Total des immobilisations en cours	-	60 000,00	-	60 000,00
TOTAL	65 798 095,46	232 001,43	-	66 030 096,89

3.2. Amortissement des immobilisations

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.
L'amortissement des composants de l'immeuble a été réalisé suivant l'avis du CNC n°2004-11 du 23 juin 2004 suite à une expertise immobilière.

Tableau des mouvements des amortissements (en euros)

AMORTISSEMENTS	Valeur début d'exercice	Dotations 2021	Reprises de l'exercice	Total des amortissements au 31/12/2021
Immobilisations corporelles				
Façade & Toiture	1 164 274,07	212 846,55	-	1 377 120,62
Ascenseurs	281 370,49	53 095,28	-	334 465,77
Electricité	698 942,56	130 153,24	-	829 095,80
Gestion Technique du Batiment	468 921,98	115 277,79	-	584 199,77
Autres & Gros œuvre	2 033 373,49	368 401,84	-	2 401 775,33
Agencements	2 555 795,82	509 433,55	-	3 065 229,37
Matériel Divers & Sécurité	5 692,51	1 974,05	-	7 666,56
Matériel de Sécurité	134 326,97	32 565,48	-	166 892,45
Total des Amortissements sur immobilisations corporelles	7 342 697,89	1 423 747,78	-	8 766 445,67

Immobilisations	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeuble / Gros Œuvre	Non amortissable
Immeuble / Façade et toiture	15 à 30 ans
Immeuble / Ascenseur	20 ans
Immeuble / Electricité	15 ans
Immeuble / Gestion Technique du Bâtiment	15 ans
Immeuble / Autres & Gros œuvre	15 ans
Immeuble / Agencements	5 à 15 ans
Immeuble Matériel Divers & Informatique	5 ans
Immeuble / Matériel de Sécurité	5 à 10 ans

3.3. Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES (en euros)	Montant brut au 31/12/2021	Échéances	
		jusqu' à 1 an	à plus d'1 an
Clients	214 687,93	214 687,93	-
Clients (Facture à établir)	61 828,03	61 828,03	-
Total Créances	276 515,96	276 515,96	-

3.4. Disponibilités

Disponibilités (en euros)	Au 31/12/2021
Banque	54 293,70
Total	54 293,70

PASSIF

3.5. Capital social

Le capital social se décompose en 6 142 parts sociales d'une valeur nominale de 10 000 €.

Conformément à l'assemblée générale du 18 mars 2021, le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de - 1 415 944,13 € a été affecté en totalité au compte de report à nouveau débiteur, faisant ainsi passer les capitaux propres de la société à 53 964 397,64 €.

3.6. Etat des dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES (en euros)	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Compte-courant associés	4 734 730.34	-	-	4 734 730.34
Intérêts courus sur compte-courant associés	54 075.26	-	-	54 075.26
Emprunts et dettes financières diverses (1)	4 788 805.60	-	-	4 788 805.60
Fournisseurs	195 202.99	195 202.99	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	1 998.08	1 998.08	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues	64 831.73	64 831.73	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 032.80	262 032.80	-	-
Autres taxes et assimilés	3 668.00	3 668.00	-	-
Dettes fiscales et sociales (2)	3 668.00	3 668.00	-	-

(1) Conformément à la convention de trésorerie signée le 1^{er} juillet 2015 entre la SCI 55 et son associé MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année.

Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention de mise à disposition.

(2) Les dettes fiscales comprennent la CRL (Contribution sur les revenus de loyers), la Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui seront liquidées au moment du dépôt des déclarations fiscales en 2022.

3.7. Charges à Payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER (en euros)	31/12/2021
Emprunts et dettes financières diverses	54 075.26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 831.73
Dettes fournisseurs d'immo. et comptes rattachés	1 998.08
Dettes fiscales et sociales	3 668.00
	124 573.07

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

3.8. Eléments concernant les entreprises liées

Entités liées (en euros)	31/12/2021
Compte courant MEDEF	4 788 805,60
TOTAL DETTES	4 788 805,60

Entités liées (en euros)	31/12/2021
Client MEDEF	214 687,93
Facture à établir MEDEF	61 828,03
TOTAL DETTES	276 515,96

IV – Note sur le compte de résultat

PRODUITS

4.1. Produits d'exploitation

L'ensemble des loyers sur la période courue jusqu'au 31 décembre 2021 s'élèvent à 136 446,80 €.

La convention de mise à disposition à titre gratuit de la surface de bureaux disponible prévoit que le MEDEF rembourse à la SCI 55 les charges et taxes, appelées sous la forme de provisions trimestrielles. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les appels de provisions se sont élevés à 1 173 661,96 €.

4.2. Analyse des ressources

(En euros)	31/12/2021
Loyers	136 446,80
Appels de provisions s/charges	1 173 661,96
	1 310 108,76

CHARGES

4.3. Achats d'approvisionnement

Ces dépenses comprennent les dépenses d'Eau, d'électricité, et de fournitures de petit matériel pour 215 902,12 €.

4.4. Autres charges externes

Ce poste comprend les dépenses liées à l'immeuble telles que le nettoyage, le gardiennage, les contrats de maintenance des installations, pour un total de 842 299,76 €.

Les honoraires de 3 000,00 € correspondent à la mission de commissariat aux comptes, 11 760,00 € sont liés à la coordination du dossier SSI et 602,49 €, pour le tribunal de commerce de Paris ainsi que sa parution, suite au changement de nom du Commissaire aux comptes.

Les frais courants ressortent à 70,93 €.

4.5. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste comprend la taxe foncière 2021 d'un montant de 146 199,00 € (Pris en charge de 50 % par le MEDEF, conformément à la convention d'occupation des locaux à titre gratuit – Article 12 *Charges*) et la taxe sur les Bureaux s'élève à 48 659,00 €.

Les impôts et taxes concernent également la CRL (contribution sur les revenus de loyers) qui sera liquidée au moment du dépôt de la déclaration Cerfa 2072 au centre des impôts en 2022, ainsi que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

4.6. Dotations aux amortissements

Les dotations sont calculées conformément aux règles indiquées au point 3.2. ci-dessus.

4.7. Charges financières concernant les entreprises liées

Conformément à la convention de trésorerie signée le 1^{er} juillet 2015 entre la SCI 55 et son associé MEDEF, les avances de trésorerie consenties par le MEDEF sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible des comptes d'associés au 31 décembre de chaque année. La société a comptabilisé 54 075,26 € de charges financières compte tenu du taux fiscalement déductible de 1,17 % au 31 décembre 2021.

Ces avances sont effectuées selon les dispositions prévues par la convention de mise à disposition, signée le 24 juin 2015.

V – Autres informations

5.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément à l'article R 123-198 du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 3.000 € TTC.

5.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2021.

5.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du Code du travail

La société fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55)

Siège social : 55, avenue Bosquet - 75007 PARIS

Capital social : 61.420.000,00 Euros

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 55 (S.C.I.55) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de l'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes
NSK

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, rounded initial 'M' followed by a long, horizontal stroke that ends in a small upward flick.

Manuel Navarro

► **ANNEXE 9 - COMPTES INDIVIDUELS 2021 DE L'ASSOCIATION ADREE**
Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

ADREE - Exercice clos au 31 décembre 2021 (en euros)

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles			0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	0	0	0	0
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	0
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	0		0	13 730
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	90 803		90 803	128 816
Charges constatées d'avance	646		646	646
TOTAL (III)	91 449	0	91 449	143 192
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	91 449	0	91 449	143 192

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	0	0
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	0	0
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	16 471	2 381
TOTAL (III)	16 471	2 381
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 755	49 934
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	0	5 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	42 222	85 709
TOTAL (V)	74 978	140 811
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	91 449	143 192

ADREE - Exercice clos au 31 décembre 2021 (en euros)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	0	13 730
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	87 907	157 647
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	2 381	15 928
Autres produits	0	174
TOTAL I	90 288	187 480
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	73 929	145 228
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	0	171
Salaires et traitements	0	30 023
Charges sociales	0	9 792
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	16 471	2 381
Autres charges	0	1
TOTAL II	90 400	187 596
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-112	-116
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	112	116
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	112	116
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	112	116
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	0	0

ADREE - Exercice clos au 31 décembre 2021 (en euros)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	90 400	187 596
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	90 400	187 596
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe aux comptes de l'A.D.R.E.E. au 31 décembre 2021

Le bilan avant répartition totalise 91.449 €uros.
Le compte de résultat est équilibré.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

La poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Pour déterminer les impacts de l'événement Covid-19 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, il a été retenu l'approche d'ensemble préconisée par l'ANC.

- La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction des ressources. Cependant celle-ci ne peut être quantifiée, puisqu'elle coïncide avec la réforme de la collecte de la Taxe d'apprentissage.
- Des actions en territoires ont également été reportées et/ou annulées sans que celles-ci soient quantifiables.
- L'ADREE n'a pas bénéficié du fond de solidarité, n'a pas souscrit de prêt garanti par l'état (PGE) et n'a pas eu recours au chômage partiel.

L'ADREE estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

1 – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2021, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Règles spécifiques ou changements de méthodes

1.3. Fournisseurs et charges à Payer

Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

1.4. Fonds Propres

Les fonds propres sont à 0.00 € au 31 décembre 2021.

1.5. Produits Financiers

Les intérêts issus des placements ont été comptabilisés au 31/12/2021.

2 – Fonds dédiés

Tableau des fonds dédiés

FONDS DEDIES	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Fonds dédiés - Reliquat TA collectée	2 380,68	16 471,07	2 380,68	16 471,07

3 – Charges et produits constatés d'avance

Libellé	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Charges constatées d'avance	645,85	645,85
Produits constatés d'avance	42 222,34	85 708,85

4 – Echéances des créances et des dettes

	Montant	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Etat des créances	-	-	-
Total	-	-	-
Etat des dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	32 755,31	32 755,31	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Total	32 755,31	32 755,31	-

5 – Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir	
Disponibilités - Intérêts à recevoir	0,00
Total	0,00

Charges à payer	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100,00
Total	2 100,00

6 – Analyse des ressources

	Au 31/12/2021	%
Collecte Taxe Apprentissage	87 907,28	97,2%
Produits Annexes - MAD	-	0,0%
Produits financiers et divers	111,95	0,1%
Reprise fonds dédiés / collecte TA	2 380,68	2,6%
	90 399,91	100,0%

La collecte a permis de financer les actions semaine école en région pour 63 229 € ainsi que les frais de gestion.

La quote-part de collecte 2021 non consommée durant l'exercice est portée en fonds dédiées (cf. point 2) ainsi qu'en Produits constatés d'avance (cf. point 3 : quote-part permettant de financer les actions du 1^{er} semestre 2022)

7 – Impôt Société

Il n'y a pas d'impôt société en 2021.

8 – Autres informations

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2021 s'élèvent à 2 040 € TTC.

Evaluation des contributions volontaires en nature : Les membres des instances statutaires de l'ADREE sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération à ce titre. Au regard de la diversité des missions accomplies, une évaluation quantitative ne peut être réalisée.

Commodat : Aucune mise à disposition gratuite de biens immobiliers n'est effective au sein de l'ADREE.

Engagements hors bilan : Aucun engagement.

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS
EDUCATION / ENTREPRISE (A.D.R.E.E)**

Association loi de 1901
55, Avenue Bosquet

75007 – PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Mesdames, Messieurs

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement des Relations Education / Entreprise (A.D.R.E.E) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Christophe PAYEN

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans un contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151
135, rue Danton - Immeuble D2 - 92500 RUEIL MALMAISON
Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88



Christophe PAYEN

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'A.D.R.E.E.

VI. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

135, rue Danton - Immeuble D2 - 92500 RUEIL MALMAISON

Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88



Christophe PAYEN

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison, le 22 mars 2022

Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

135, rue Danton - Immeuble D2 - 92500 RUEIL MALMAISON

Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88

► **ANNEXE 10 - COMPTES INDIVIDUELS 2020 DE L'ASSOCIATION HCGE**
Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

HCGE - Exercice clos au 31 décembre 2021

ACTIF	31/12/21			31/12/20
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles			0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	0	0	0	0
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	0
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	0		0	752
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	23 211		23 211	7 779
Charges constatées d'avance	0		0	0
TOTAL (III)	23 211	0	23 211	8 531
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	23 211	0	23 211	8 531

HCGE - Exercice clos au 31 décembre 2021

PASSIF	31/12/21	31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	0	0
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	0	0
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	0	0
TOTAL (III)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 003	8 531
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 207	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (V)	23 211	8 531
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	23 211	8 531

HCGE - Exercice clos au 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT	31/12/21	31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	0	0
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	0	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	127 793	140 752
TOTAL I	127 793	140 752
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	127 793	140 752
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	0	0
Autres charges	0	0
TOTAL II	127 793	140 752
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	0	0
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	0	0

HCGE- Exercice clos au 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT	31/12/21	31/12/20
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	127 793	140 752
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	127 793	140 752
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe aux comptes de HCGE au 31 décembre 2021

Le bilan totalise 23 211 €uros et le résultat est nul.

L'association « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » a été créée le 2 Mai 2014 et a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du Haut Comité de gouvernement d'Entreprises prévu au point 25.2 du code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Sont membres cette association : l'AFEP (Association des Entreprises Privées) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)

Association non fiscalisée et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Le siège de l'Association est situé au 55, avenue Bosquet – 75007 Paris.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquant de l'exercice

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire ainsi qu'un régime post-crise jusqu'au 30 Septembre 2021, constituent un fait significatif de l'exercice.

L'épidémie de Covid-19 est un évènement significatif au 31 décembre 2021. Comme tel, il ne doit pas donner lieu à des ajustements des montants comptabilisés au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, il n'est pas attendu d'impacts de la crise sanitaire, économique et financière liée à l'épidémie de Covid-19 ni en matière de continuité d'exploitation, ni en matière d'évaluation de l'actif et du passif.

L'association « Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise » estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

I – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

- 1.1.** Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2021, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable à compter du 1er janvier 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- 1.2.** L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.
- 1.3.** Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

II – Notes sur le Bilan

ACTIF

2.1. Etat des créances

Néant

2.2. Disponibilités

DISPONIBILITES	Au 31/12/2021
Banque CIC	23 210,70
Total	23 210,70

PASSIF

Compte tenu de son activité, l'association ne doit pas avoir de fonds propres.

2.3. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéance	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Fournisseurs (1)	10 156,68	10 156,68	-
Fournisseurs, factures non parvenues (2)	846,56	846,56	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 003,24	11 003,24	-
Clients (3)	12 207,46	12 207,46	-
Autres Dettes	12 207,46	12 207,46	-
	23 210,70	23 210,70	-

(1) Ce montant correspond à la comptabilisation des fournisseurs au 31/12 non décaissés.

(2) Ce montant correspond aux honoraires du commissaire aux comptes, et frais bancaires du mois de décembre 2021.

(3) La dette client est relative à 2 avoirs émis en faveur de l'AFEP et du MEDEF, afin de régulariser les appels de participation établis durant l'année.

2.4. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES A PAYER	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 003,24
Autres Dettes Clients	12 207,46
	23 210,70

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – Autres informations

3.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 840,00 € TTC.

3.2. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2021.

3.3. Périmètre d'ensemble au sens de l'article L. 2135-2 du code du travail

L'association fait partie du périmètre d'ensemble du MEDEF qui a opté pour la méthode B dite de l'agrafage.

Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE)

Association loi de 1901
55, Avenue Bosquet

75007 – PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Haut Comité de Gouvernement (HCGE) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

135, rue Danton – Immeuble D2 – 92500 RUEIL MALMAISON

Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88

4

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans un contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

135, rue Danton - Immeuble D2 - 92500 RUEIL MALMAISON
Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88





Cabinet

Christophe PAYEN

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du H.C.G.E.

VI. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

135, rue Danton – Immeuble D2 – 92500 RUEIL MALMAISON
Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88

48

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison, le 6 avril 2022



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.
SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

135, rue Danton - Immeuble D2 - 92500 RUEIL MALMAISON
Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88

► ANNEXE 11 - COMPTES INDIVIDUELS 2020 DE L'ASSOCIATION GSC
Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

ASS GSC

Période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Plaquette association

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	62 905	61 857	1 048	1 968
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	99 638	47 965	51 673	56 005
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 475		20 475	20 475
ACTIF IMMOBILISE	183 018	109 822	73 196	78 448
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	9 947		9 947	14 466
Comptes de liaison				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	902 041		902 041	572 805
Charges constatées d'avance	38 301		38 301	18 492
ACTIF CIRCULANT	950 289		950 289	605 763
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 133 307	109 822	1 023 485	684 211

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 490	30 490
Ecart de réévaluation		
Réserves disponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	54 998	54 998
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	85 488	85 488
Provisions pour risques	155 000	75 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	155 000	75 000
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 224	39 231
Dettes fiscales et sociales	93 109	111 626
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	635 125	372 866
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 539	
DETTES	782 997	523 723
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 023 485	684 211

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	997 674	100,00	886 260	100,00
Reprises et Transferts de charge			101 000	11,40
Cotisations				
Autres produits	3		9 605	1,08
Produits d'exploitation	997 678	100,00	996 865	112,48
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	266 210	26,68	279 070	31,49
Impôts et taxes	35 090	3,52	38 571	4,35
Salaires et Traitements	387 720	38,86	353 763	39,92
Charges sociales	214 427	21,49	237 371	26,78
Amortissements et provisions	94 148	9,44	88 736	10,01
Autres charges	519	0,05	6	
Charges d'exploitation	998 113	100,04	997 517	112,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	-435	-0,04	-652	-0,07
Opérations faites en commun				
Produits financiers	435	0,04	652	0,07
Charges financières				
Résultat financier	435	0,04	652	0,07
RESULTAT COURANT				
Produits exceptionnels	582 184	58,35		
Charges exceptionnelles	582 184	58,35		
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT				
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GSC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 023 485 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/06/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Impact de la pandémie COVID sur les comptes de la société

L'association GSC a dû s'adapter face à la crise sanitaire.

L'activité a dû se poursuivre à distance avec la mise en place du télétravail. Cela a nécessité des frais d'achats de matériels tels que des ordinateurs et téléphones.

L'association s'est mobilisée pour soutenir financièrement ses adhérents en grandes difficultés par l'intermédiaire de son fonds social.

Elle a bénéficié de 211 K€ de dons au profit de ce fonds, dont 200 K€ provenant de Groupama.

L'assureur a également abandonné les excédents de dotation de gestion des années 2017 à 2019 pour un montant total de 371 K€.

Des aides exceptionnelles, attribuées sous conditions, ont été versées aux adhérents de la GSC pour un total de 88 K€, au cours de l'exercice 2020.

L'association prévoit de continuer à verser ces aides au cours des quatre prochaines années, soit jusqu'en 2024.

Conformément à un plan d'action qu'elle a défini, une charge à payer a été constatée dans les comptes pour 494 K€.

Abstraction faite des éléments précédemment cités, la GSC n'est pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré de la crise sanitaire sur ses états financiers.

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	62 905			62 905
Immobilisations incorporelles	62 905			62 905
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	63 168			63 168
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 762	8 895	32 187	36 470
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	122 930	8 895	32 187	99 638
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 475		26 248	20 475
Immobilisations financières	20 475		26 248	20 475
ACTIF IMMOBILISE	206 310	8 895	58 435	183 018

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 895		8 895
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 895		8 895
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		32 187	26 248	58 435
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		32 187	26 248	58 435

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 937	920		61 857
Immobilisations incorporelles	60 937	920		61 857
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	19 718	6 687		26 405
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 207	6 540	32 187	21 560
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	66 925	13 228	32 187	47 965
ACTIF IMMOBILISE	127 862	14 148	32 187	109 822

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 68 723 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20 475		20 475
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	9 947	9 947	
Charges constatées d'avance	38 301	38 301	
Total	68 723	48 248	20 475
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers produits à recevoir	7 026
Total	7 026

Annexe : Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	30 490				30 490
Dont générosité du public					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	54 998				54 998
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	85 488				85 488

Annexe : Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	75 000	80 000			155 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	75 000	80 000			155 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		80 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Une provision pour litiges de 80 000 Euros a été dotée sur l'exercice 2020 en complément de la provision déjà existante de 75 000 Euros. Le litige existant à la clôture 2019 est toujours en cours à la clôture 2020.

Annexe : Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 782 997 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 224	52 224		
Dettes fiscales et sociales	93 109	93 109		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	635 125	635 125		
Produits constatés d'avance	2 539	2 539		
Total	782 997	782 997		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les autres dettes correspondent essentiellement aux excédents de versement relative à la dotation de gestion à reverser.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 339
Dettes provis. pr congés à payer	34 320
Personnel - autres charges à payer	8 000
Charges sociales s/congés à payer	13 728
Charges sociales - charges à payer	7 417
Etat - autres charges à payer	2 447
Divers - charges à payer	494 184
Total	581 436

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	38 301		
Total	38 301		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constate d avance	2 539		
Total	2 539		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 11 143 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Dans le cadre des "dispositions communes relatives à l'organisation technique et compte du régime GSC", l'association GSC a perçu de la part de GROUPAMA un remboursement des frais de fonctionnement à hauteur de 994 674,45 € au titre de l'exercice 2020.

Cette subvention fait l'objet d'un ajustement en fin d'exercice dans la limite des dépenses engagées. Cet ajustement explique le résultat net à zéro chaque année, hors opérations liés au fonds social.

ASSOCIATION GSC

Siège Social : 77 boulevard du Montparnasse
75006 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 12 octobre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GSC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association GSC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

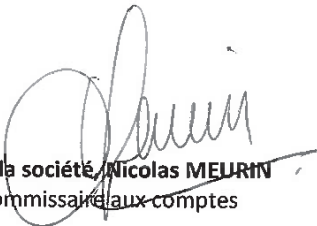
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 20 septembre 2021


Pour la société, Nicolas MEURIN
Commissaire aux comptes

► ANNEXE 12 - COMPTES INDIVIDUELS 2020 DE L'ASSOCIATION EDS
Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du	01/01/20 au 31/12/20 Valeur nette	01/01/19 au 31/12/19 Valeur nette	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilitisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilitisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilitisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériel et outill. ind.					
Autres					
Immobilitisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilitisations financières (2)					
Participations et créances rattachées à des part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres			23 758	-23 758	-100,00
TOTAL (I)			23 758	-23 758	-100,00
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances (3)					
Créances clients, usagers et comptes ratt.					
Autres		72 181	571 051	-498 870	-87,36
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		894 466	1 175 381	-280 916	-23,90
Charges constatées d'avance (3)		3 578	44 332	-40 754	-91,93
TOTAL (II)		970 224	1 790 764	-820 540	-45,82
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		970 224	1 814 522	-844 298	-46,53

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF (après répartition)	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 290 154	1 230 122
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-948 552	60 033
<i>Situation nette (sous total)</i>	341 603	1 290 154
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	341 603	1 290 154
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	239 880	239 880
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	239 880	239 880
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		72
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 747	71 655
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	153 728	125 949
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	192 266	86 812
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	388 741	284 487
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	970 224	1 814 522

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

388 741

284 487

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	380	760
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	737 345	1 502 283
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		915
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	20	13
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	737 746	1 503 971
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	703 855	1 066 935
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	55 582	29 313
Salaires et traitements	348 015	343 978
Charges sociales	173 182	145 218
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	34	1 613
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 280 668	1 587 057
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-542 922	-83 086
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 157	3 938
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 157	3 938
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 157	3 938

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-541 765	-79 148
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		140 126
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		140 126
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	406 508	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	406 508	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-406 508	140 126
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	278	945
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	738 903	1 648 035
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 687 454	1 588 002
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-948 552	60 033

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 970 223,86 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -948 551,66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/04/2021.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Impact négatif de la crise sanitaire (Covid-19) sur le volume d'activité.

Déménagement ayant entraîné une indemnité transactionnelle de résiliation du bail (comptabilisée parmi les charges exceptionnelles) et un nouveau bail effectif au 1^{er} septembre 2020.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			23 758		-23 758
TOTAL				23 758		-23 758
TOTAL GENERAL				23 758		-23 758

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.			TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles			TOTAL				
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Inst. gal. agen. amé. cons						
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.							
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers						
		Matériel de transport						
		Mat. bureau, inform., mobilier						
Emb. récupérables & divers								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
TOTAL								
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières							
TOTAL								
TOTAL GENERAL								

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.					
Emballages récupérables divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
IMMOBILISATIONS		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice		
AMORTISSABLES		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements										
TOTAL										
A. Immob. incorpor.									TOTAL	
Terrains										
Constr.	Sur sol propre									
	Sur sol autrui									
	Inst. agenc. et amén.									
Inst. techn. mat. et outillage										
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div									
	Matériel transport									
	Mat. bureau mobilier inf.									
	Emballages réc. divers									
TOTAL										
Frais d'acquisition de titres de participations										
TOTAL GÉNÉRAL										
Total général non ventilé										

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 386	1 386	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	914	914	
	Charges constatées d'avance	3 578	3 578	
	TOTAUX	5 878	5 878	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 578
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 578

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 386
Disponibilités	
TOTAL	1 386

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	42 747	42 747		
Personnel & comptes rattachés	9 622	9 622		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	19 153	19 153		
Etat & Impôts sur les bénéfices	278	278		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	63	63		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	124 613	124 613		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	192 266	192 266		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	388 741	388 741		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASS ENTREPRISES & DROIT SOCIAL

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 587
Dettes fiscales et sociales	134 373
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	192 266
TOTAL DES CHARGES À PAYER	344 226

CONTINENTALE D'AUDIT

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

22, PLACE DU GÉNÉRAL CATROUX - 75017 PARIS
TÉL : 01 55 65 15 55 - FAX : 01 55 65 15 58

ENTREPRISES ET DROIT SOCIAL

Siège social : 8, rue Marbeuf – 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association ENTREPRISES ET DROIT SOCIAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENTREPRISES ET DROIT SOCIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE – MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 87 080 € - RCS PARIS 311 901 359 – MEMBRE DE GGI



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Secrétaire général et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juillet 2021

Le commissaire aux comptes

CONTINENTALE D'AUDIT

Benjamin Zeitoun

► ANNEXE 13 - LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) n°2009-08 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, « l'organisation syndicale tête de périmètre, indique dans l'annexe de ses comptes, la liste des organismes paritaires auxquels elle participe. »

Comme le prévoit la note de présentation de l'avis du CNC n°2009-08 du 3 septembre 2009, la liste ci-dessous comprend les organismes paritaires dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés.

Cependant, dans un souci d'exhaustivité, les organismes à gestion paritaire ne répondant pas strictement à la définition ci-dessus (tels que Pôle Emploi, l'Agefiph etc.) figurent également dans cette liste.

* * *

Formation professionnelle

- AGFPN : Association de Gestion du Fonds Paritaire National
- AKTO
- France Compétences
- Certif Pro/Transitions Pro
- Centre Inffo
- CTI : Commission des Titres d'Ingénieurs
- AGEFICE : Association de gestion et du financement de la formation des chefs d'entreprise
- CNESER : Conseil national de l'enseignement et de la recherche
- CSE : Conseil supérieur de l'éducation
- INRC : Institut national de la relation client
- Commission consultative nationale IUT
- AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
- COET-MOF : Comité d'organisation des expositions du travail et du concours meilleur ouvrier de France

Emploi

- APEC : Association pour l'emploi des cadres
- UNEDIC : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
- AGEFIPH : Association pour la gestion du fonds de développement pour l'insertion des personnes handicapées
- Pôle Emploi
- AGS : Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés
- GSC : Association pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise
- CNCDH : Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme
- BIT : Bureau international du travail
- CNNC : Commission nationale de la négociation collective
- COE : Conseil d'orientation pour l'emploi
- CSP : Conseil supérieur de la prud'homie

- HCE : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes
- HCDS : Haut conseil pour le dialogue social
- CNNCEFP : Sous-Commission Epargne Salariale de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle
- OFFI : Office français de l'immigration et de l'intégration
- CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées

Protection sociale

- Fédération AGIRC-ARCCO
- CTIP : Centre technique des institutions de prévoyance
- CAT-MP : Commission accidents du travail et maladies professionnelles de la CNAM
- Eurogip : Groupe de l'institution prévention de la sécurité sociale en Europe : Eurogip
- URSSAF Caisse Nationale
- CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie
- CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales
- FSV : Fonds de solidarité vieillesse
- HCAAM : Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie
- CHSS : Comité d'histoire de la Sécurité Sociale
- CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse
- ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- UCANSS : Union des caisses nationales de sécurité sociale
- UNOCAM : Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire
- GIP-MDS : Groupement d'intérêt public modernisation des déclarations sociales
- CNOCT : Conseil National d'orientation des conditions de travail
- ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- Commission des comptes de la Sécurité sociale
- CNNCEFP : Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle
- CNITAAT : Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail
- CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- COR : Conseil d'orientation des retraites
- FRR : Fonds de réserve des retraites
- HCFIPS : Haut conseil pour le financement de la protection sociale
- ANCV : Agence nationale des chèques vacances
- CCSS européen : Comité consultatif pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail
- CFE : Caisse des Français de l'étranger
- CNTR : Commission nationale des titres restaurant
- FCAATA : Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
- FIVA : Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante
- FIVP : Fonds de gestion des victimes de pesticides
- HCFEA : Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge

- CNS : Conférence nationale de la santé
- CNB : Conseil national du bruit
- CTN : Commissions techniques nationales
- COSAPE : Comité de suivi des aides publiques

Logement

- AFL : Association foncière logement
- APAGL : Association pour l'accès aux garanties locatives
- ALG : Action logement groupe
- ALS : Action logement services
- ALI : Action logement immobilier
- ALF : Action logement formation
- ONV : Opérateur national de vente

- Soli'al
- Foncière de transformation
- Solendi
- ESH : Entreprises sociale de l'habitat (ESH), filiales du groupe Action logement
- Ma nouvelle Ville
- Immobilière 3F
- IDHEAL
- Les Ateliers de l'Institut
- CRAL

Autres

- Comité de la Charte Sociale Paris 2024
- CESE : Conseil économique et social européen

► ANNEXE 14 - ASSOCIATIONS CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Le Medef souhaite, au-delà de toute obligation légale, donner des informations sur les associations qu'il a pu créer seul ou conjointement (ou qui l'ont été par le CNPF).

ACTEO

Association pour la participation des entreprises françaises à l'harmonisation comptable internationale

Année de création : 1997

Nature de l'activité : Assurer, pour le compte de l'ensemble des sociétés adhérentes, une liaison permanente avec l'International Accounting Standard Board (IASB), examiner tout projet de normes comptables de l'IASB ou de tout organisme établissant des normes comptables reconnues internationalement, arrêter une position et la faire valoir auprès des autorités et organismes compétents.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : Sociétés cotées, non cotées et associations.

Prérogatives du Medef : Représenté au Conseil d'administration.

ASSEP

Association d'études prud'homales

Année de création : 1958

Nature de l'activité : Documentation et information des conseillers prud'hommes et étude des questions prud'homales.

Autres membres fondateurs/parties prenantes : Groupements patronaux.

Prérogatives du Medef : Représenté au Conseil d'administration.

Comité France Chine

Année de création : 1979

Nature de l'activité : Réaliser toutes études, recherches et diffusions de celles-ci concernant l'économie et le commerce en Chine et avec la Chine; Organiser des contacts entre la Chine, la France et l'Europe, mener des actions (tant en France qu'à l'étranger sous quelque forme que ce soit) favorisant le développement des échanges entre la Chine, la France et l'Europe ; Valoriser l'offre multisectorielle de ses membres et leurs coopérations franco-chinoises en termes d'échanges commerciaux, technologiques ou d'investissements, porteuses de valeurs communes et d'intérêts mutuels pour la France et la Chine.

Autres membres fondateurs/parties prenantes : CCIP IDF, Business France / sociétés adhérentes ou tout autre personnalité morale adhérente.

Prérogatives du Medef : Vice-Président statutaire.

MEDEF International

Année de création : 1990

Nature de l'activité : Renforcer l'action du Medef dans le domaine des relations internationales bilatérales, exercer, au nom du Medef, la fonction de représentation générale des entreprises françaises dans les relations économiques entre la France et ses partenaires étrangers. Medef International a également pour mission de développer des programmes d'opérations et d'actions collectives adaptés aux particularités des différents marchés au profit de ses membres.

Autres membres fondateurs/parties prenantes : Autres membres fondateurs, adhérents comme membres actifs ou membres associés. Le Conseil d'administration compte 59 membres.

Prérogatives du Medef : Membre de droit. Désigne au maximum 5 représentants au Conseil d'administration.

Nos quartiers ont des talents

Année de création : 2006

Nature de l'activité : Favoriser l'égalité des chances des jeunes quant à leur insertion professionnelle. La réalisation de cet objet passe notamment par l'accompagnement et le suivi des jeunes diplômés par des cadres en activité, par le biais d'un dispositif de parrainage, par des services en matière de ressources humaines aux personnes physiques et morales membres de l'association, par l'information des étudiants et jeunes diplômés en matière d'emploi, et par tout autre service permettant de favoriser l'emploi des jeunes prioritairement issus de quartiers populaires.

Autres membres fondateurs/parties prenantes : Sociétés et organisations professionnelles.

Prérogatives du Medef : Représenté au Conseil d'administration .

